

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET
DU DEVELOPPEMENT RURAL

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DU DEVELOPPEMENT DE
L'AGRICULTURE

PROJET D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DU
CACAO (PAD-CACAO)



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF AGRICULTURE AND
RURAL DEVELOPMENT

GENERAL SECRETARIAT

DEPARTMENT OF AGRICULTURE
DEVELOPMENT

COCOA DEVELOPMENT SUPPORT PROJECT
(COCOA-DSP)

MAITRE D'OUVRAGE :

MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL

COMMISSION COMPETENTE :

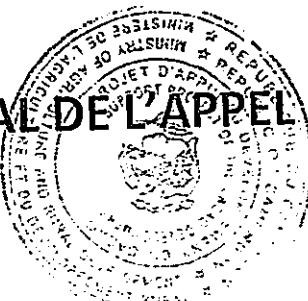
COMMISSION SPECIALE DE PASSATION DES MARCHES PLACEE AUPRES DU
FODECC

APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT EN PROCEDURE D'URGENCE
N°005/AONR/MINADER/CSPM-FODECC/2024 DU 31 JUIL 2024 EN VUE
DU RECRUTEMENT D'UN CABINET POUR LE RENFORCEMENT DES UNITES
DE FORMATION EXISTANTES DE PREMIERE ET DE DEUXIEME GENERATION
SUR LES BONNES PRATIQUES AGRICOLES, POUR LE COMPTE DU PROJET
D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DU CACAO (PAD-CACAO)

FINANCEMENT : FONDS DE DEVELOPPEMENT DES FILIERES
CACAO ET CAFE (FODECC) - PTBA PAD-CACAO

IMPUTATION : 2024 184 34 4110010-201106

**PIECE N° 2 : REGLEMENT GENERAL DE L'APPEL
D'OFFRES (RGAO)**



6. Absence of presentation of the reference financial offer intended for the ARMP in a separate, sealed and marked envelope for offline submissions only;
7. Insufficient number of copies or absence of the original.

13-2 Essential criteria:

The evaluation of the Technical Offer will be based on the following essential criteria:

- General presentation of the Offer : 03 points
 - Experience and references of the Consulting Firm/Study Office : 08 points
 - Organization and methodology : 30 points
 - Logistical means and equipment : 09 points
 - Qualification and technical and professional competence of key personnel : 50 points
- TOTAL : 100 POINTS**

14/ Method for selecting the Consultancy Firm or Office:

The Contract will be awarded to the Bidder whose Offer has been evaluated as the best value for money and has met all the eliminatory criteria.

The financial score will be calculated according to the following formula:

$$SF = 100 \times Fm/F,$$

Where SF is the financial score,

Fm is the least expensive financial proposal, and

F is the amount of the proposal being considered.

The respective weights assigned to the technical and financial proposals are:

T=0.80 and F=0.20

The overall score is: $0.80 \times St + 0.20 \times Sf$.

15/ Offer validity period:

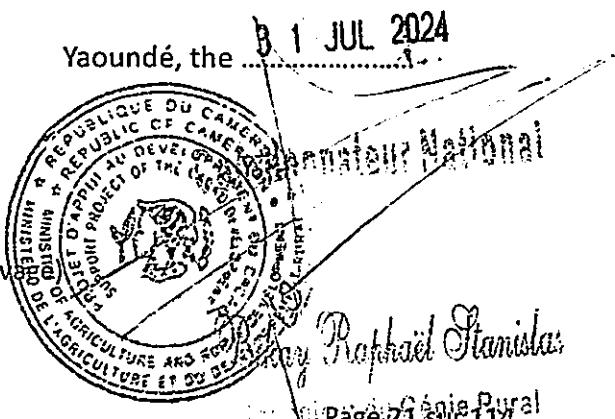
Tenderers remain bound by their Tenders for a period of ninety (90) days from the deadline set for the submission of Tenders.

16/ Further information:

Further information can be obtained from the Secretariat of the National Coordinator/ Procurement Specialist of the PAD-CACAO at Mini Prix Bastos, immeuble ancien FAO - Yaoundé, Tel: 697 23 20 13 ", e-mail: padcacaominader@gmail.com.

17/ Whistleblowing and corruption

For any attempt at corruption or malpractice, please call 1517, the toll-free number of the National Anti-Corruption Commission.



provided in the Specific Regulations of the Invitation to Tender. They must necessarily be dated less than three (03) months prior to the date of submission of the Bids or have been established after the date of signature of the Invitation to Tender. The absence of a bid bond issued by a first-class bank or an insurance company approved by the Minister in charge of Finance will result in the rejection of the Bid. The bids are placed in two (02) envelopes, one containing the administrative documents and the technical bids, distinct from the one containing the financial bid. In addition to the number of copies of the financial bid required by the Specific Regulations of the Invitation to Tender, the bidder is required to present one copy of this financial bid in a sealed envelope and marked as such to serve as a reference bid for the Public Procurement Regulatory Body for safekeeping. Failure to present this reference bid will result in the inadmissibility of the bidder's bid.

The Bids written in French or English and presented in six (07) copies including one (01) original and six (06) copies, must be submitted in a sealed envelope to the Secretariat of the National Coordinator of the PAD-CACAO located at Mini Prix Bastos, former FAO - Yaoundé, Tel.: 697 23 20 13 », email: padcacaominader@gmail.com, no later than 29/08/2024- at 1 p.m., local time, and must bear the mention:

**No. 005/AONR/MINADER/CSPM/2024 OF- 31 JULY 2024 - FOR THE RECRUITMENT OF
A FIRM TO STRENGTHEN THE EXISTING FIRST AND SECOND GENERATION TRAINING UNITS
ON GOOD AGRICULTURAL PRACTICES FOR THE ACCOUNT OF THE COCOA DEVELOPMENT
SUPPORT PROJECT (PAD-CACAO)**

« To be opened only during the counting session»

12/ Opening of bids:

The bids will be opened in two (02) stages. First, the Administrative Files and the Technical Offers will be opened. This will be followed by the opening of the financial bids of those tenderers who have obtained the minimum technical score required. The opening of the Administrative Files and the Technical Tenders will take place on 29/08/2024. at 2 p.m. by the FODECC Special Commission for the Award of Contracts in the conference room of the FODECC headquarters building, located at Boulevard Jean Paul II Golf-Yaoundé. The opening of the Financial Tenders will take place at the end of the technical analysis and will concern only the tenderers who have obtained the minimum mark of 70 points out of 100 and who have satisfied all the eliminatory criteria.

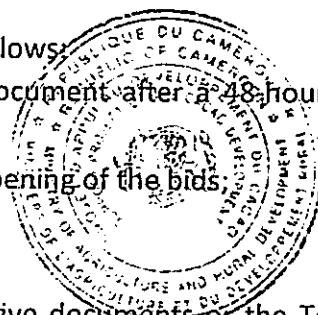
Only tenderers or their duly authorised representatives with full knowledge of the File may attend.

13/ Assessment criteria

13-1 Elimination criteria

The eliminatory criteria of this Invitation to Tender are as follows:

1. Absence or non-compliance of an administrative document after a 48-hour period granted by the CSPM;
2. Absence or non-compliance of the bid bond at the opening of the bids;
3. False declarations or falsified documents ;
4. Technical score less than 70 points out of 100;
5. Presence of financial information in the administrative documents or the Technical Offer;



Following Communication No. 001/MINMAP/SG/DDA/PAD-CACAO/UAF/SPM published on 13/06/2024 Announcing the publication of the results of the ASMI (No. JDM) No. 005/ASMI/MINADER/CSPM/2024 of 29 April 2024 published in the Journal des Marchés (JDM) No. 3052 of 02 May 2024.

Participation in this invitation to tender is restricted to candidates on the following list:

N°	SOUMISSIONNAIRE	Adresse
1	AUDITEC-FOIRIER CONSULTING	Tél : 233 42 04 34 / 699 72 78 62 BP : 12134 Douala - Cameroun
2	ETS P2F - CAMEROUN	Tél : 699 19 81 75 BP : Obala - Cameroun
3	BHECR SARL	Tél : 681 543 535/681 918 553/ 697 299 384 BP : Yaoundé

N/B: candidates on the shortlist may form a consortium.

7/ Financing:

The services covered by this invitation to tender will be financed by the Annual Budgeted Work Plan for the 2024 financial year of the Cocoa Development Support Project (PAD-CACAO), financed by the Cocoa and Coffee Sector Development Fund (FODECC), under budget line No. 2024 184 34 4110010-201106.

8/ Provisional bond:

A bid bond of **one million eight hundred thousand (1,800,000)** CFA francs must be included in the tenderer's documents, failing which the tender will be rejected. It must be produced and issued by a first class bank or an insurance company approved by the Minister in charge of Finance, stamped and discharged, the list of which appears in Exhibit 11 of the DAO, valid for thirty (30) days beyond the deadline for the validity of Tenders.

9/ Consultation of the tender documents (DAO):

The file can be consulted during working hours at the Secretariat of the National Coordinator of the PAD-CACAO/ Procurement Specialist located at Mini Prix Bastos, ancien FAO - Yaoundé, Tel: 697 23 20 13 ", e-mail: padcacaominader@gmail.com and the electronic version on the COLEPS platform available at <http://www.marchespublics.cm> and <http://www.publiccontracts.cm> as soon as this Notice is published.

10/ Acquisition of tender documents (DAO):

The File may be obtained or withdrawn during working days and hours from the Secretariat of the National Coordinator/ Procurement Specialist of the PAD-CACAO located at Mini Prix Bastos, ancien FAO - Yaoundé, Tel: 697 23 20 13 ", e-mail: padcacaominader@gmail.com, as soon as this Notice is published, against presentation of a receipt for payment of a non-refundable sum of one hundred thousand (100,000) CFA francs to the " Compte Spécial de CAS- ARMP " opened at BICEC under No. 33598860001 - 94 representing the cost of acquiring the File.

11/ Acceptability of Bids:

The administrative file documents required must be produced in original or certified true copies by the issuing services or an administrative authority, in accordance with the listing

NOTICE OF RESTRICTED NATIONAL INVITATION TO TENDER IN EMERGENCY PROCEDURE No. 005/AONR/MINADER/CSPM-FODECC/2024 OF 31 JULY 2024 - FOR THE RECRUITMENT OF A FIRM TO STRENGTHEN THE EXISTING FIRST AND SECOND GENERATION TRAINING UNITS ON GOOD AGRICULTURAL PRACTICES FOR THE ACCOUNT OF THE COCOA DEVELOPMENT SUPPORT PROJECT (PAD-CACAO)

ANNUAL WORK PLAN AND BUDGET - 2024 of the Cocoa Development Support Project (PAD-CACAO) under the financing of the Cocoa and Coffee Sector Development Fund (FODECC)

1/ Subject of the invitation to tender

The Minister of Agriculture and Rural Development is launching a National Restricted Call for Tenders in emergency procedure for the recruitment of a consulting firm to strengthen the existing 1st and 2nd generation training units on Good Agricultural Practices (Regeneration and/or Densification of cocoa farms) - training component, in emergency procedure.

2/ Scope of the service

It will involve supervising 50 First and Second Generation Producer Organizations on 200 hectares of Good Agricultural Practices Training Units, distributed across the 08 cocoa-producing regions of Cameroon. More specifically:

- Conduct participatory diagnostic update sessions within the 50 identified Training Units;
- Implement innovative approaches to disseminate the technical reference systems of cocoa cultivation, capitalizing on the achievements of previously carried out actions within the 50 First and Second Generation Producer Organizations;
- Organize training sessions for 20 focal point trainers of the training units;
- Organize training sessions for 1,000 relay producers to restore the production potential of the cocoa trees present in the 200 hectares of demonstration plots;
- Strengthen the involvement of youth and women in the Training Units;
- Ensure the monitoring of the interventions of the actors involved in the implementation during the period of service provision.

3/ Period of performance:

The maximum period stipulated by the project owner for the performance of the services covered by this invitation to tender is eighty (90) days.

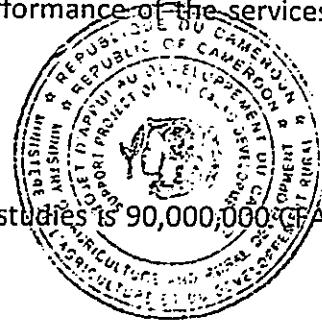
4/ Allotment:

These services are grouped into a single lot.

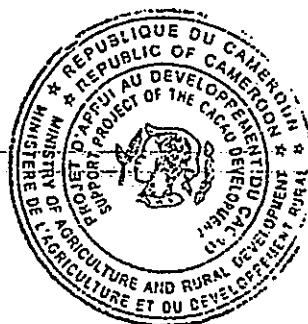
5/ Estimated cost:

The estimated cost of the operation at the end of the preliminary studies is 90,000,000 CFA francs (including VAT).

6/ Participation and origin:



CALL FOR TENDERS NOTICE (AAO)



REPUBLIC OF CAMEROON
Paix – Travail – Patrie

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET

DU DEVELOPPEMENT RURAL

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DU DEVELOPPEMENT DE
L'AGRICULTURE

PROJET D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DU
CACAO (PAD-CACAO)



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF AGRICULTURE AND
RURAL DEVELOPMENT

GENERAL SECRETARIAT

DEPARTMENT OF AGRICULTURE
DEVELOPMENT

COCOA DEVELOPMENT SUPPORT PROJECT
(COCOA-DSP)

MAITRE D'OUVRAGE :

MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL

COMMISSION COMPETENTE :

COMMISSION SPECIALE DE PASSATION DES MARCHES PLACEE AUPRES DU
FODECC

RESTRICTED NATIONAL CALL FOR TENDERS N°005/AONR/MINADER/CSPM-FODECC/2024 OF 31 JULY 2024 WITH A VIEW TO RECRUITING A FIRM TO STRENGTHEN EXISTING FIRST AND SECOND GENERATION TRAINING UNITS ON GOOD AGRICULTURAL PRACTICES, ON BEHALF OF THE COCOA DEVELOPMENT SUPPORT PROJECT (PAD-CACAO), UNDER AN EMERGENCY PROCEDURE

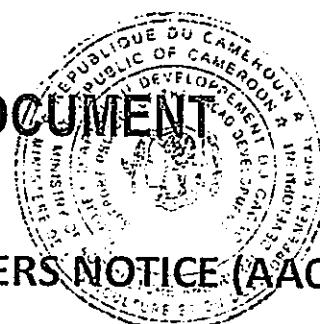
FUNDING: COCOA AND COFFEE SUB SECTORS DEVELOPMENT FUNDS (CCODEF) -

ANNUAL WORK PLAN AND BUDGET FOR PAD-CACAO

ALLOCATION: 2024 184 34 4110010-201106

CALL FOR TENDERS DOCUMENT

DOCUMENT No. 1: CALL FOR TENDERS NOTICE (AAO)



31 JUL 2024

Yaoundé the

N/Ref.: _____

The Minister,

To Mr. / Mrs. Director General of the Com
Firm
PO Box:

Ref: Restricted National Tender in Emergency Procedure No. 005/AONR/MINADER/CSPM-FODECC/2024 of 31 JULY 2024 for the recruitment of a consulting firm to strengthen existing first and second generative units on good agricultural practices for the account of the Cocoa Development Support Project (PAD-CACAO).

Subject: Invitation to Bid

Mr. /Mrs. Director General,

6. I have the honor to inform you that you have been pre-qualified for the project referenced above. You are therefore admitted to submit a bid.
7. I hereby invite you, as well as the other pre-qualified competitors, to submit a bid for the execution of the said Contract.
8. A complete set of the Bidding Documents can be consulted and withdrawn upon payment of a non-refundable fee of one hundred thousand (100,000) CFA francs to the "CAS-ARMP Special Account" opened at BICEC under number 33598860001 - 94. When collecting the Document, you must register and leave your full address.
9. Your bid must be accompanied by a bid security in the amount of one million eight hundred thousand (1,800,000) CFA francs, and submitted to the Secretariat of the National Coordinator of PAD-CACAO, located at Mini Prix Bastos, former FAO - Yaoundé, Tel.: 697 23 20 13, no later than -29/08/2024- at 1:00 pm. The bids will be opened in the presence of your representative if you wish to attend.
10. This Letter of Invitation is addressed to the candidates registered on the restricted list below.

N°	SOUMISSIONNAIRE	Adresse
1	AUDITEC-FOIRIER CONSULTING	Tél : 233 42 04 34 / 699 72 78 62 BP : 12134 Douala - Cameroun
2	ETS P2F - CAMEROUN	Tél : 699 19 81 75 BP : Obala - Cameroun
3	BHECR SARL	Tél : 681 543 535 / 681 918 553/ 697 299 384 BP : Yaoundé

6. The candidates on the restricted list may form a group/consortium.

The consultation and submission method is in Off or Online mode on the COLEPS platform available at the addresses <http://www.marchespublics.cm> and <http://www.publiccontracts.cm>.

7. I kindly request that you let me know at the address below, Secretariat of the National Coordinator / Public

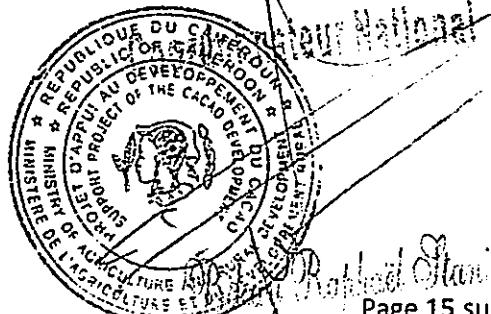
Procurement Specialist of PAD-CACAO, located at Mini Prix Bastos, former FAO - Yaoundé, Tel.: 697 23 20 13, Fax:, E-mail: padcacaominader@gmail.com, within a maximum period of 29/08/2024... from the receipt of this invitation to bid, whether you have received this invitation to bid and whether you will submit a bid or not. Failure to do so will be considered as your withdrawal.

Please accept, Mr./Mrs. Director General, the assurance of my distinguished consideration.

The Delegated Contracting Authority

Copies :

-CSPM/FODECC
- Affichage
- Archives



REPUBLICUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET
DU DEVELOPPEMENT RURAL

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DU DEVELOPPEMENT DE
L'AGRICULTURE

PROJET D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DU
CACAO (PAD-CACAO)



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF AGRICULTURE AND
RURAL DEVELOPMENT

GENERAL SECRETARIAT

DEPARTMENT OF AGRICULTURE
DEVELOPMENT

COCOA DEVELOPMENT SUPPORT PROJECT
(COCOA-DSP)

CONTRACTING AUTHORITY:

MINISTER OF AGRICULTURE AND RURAL DEVELOPMENT

COMPETENT COMMISSION:

SPECIAL PROCUREMENT COMMISSION PLACED UNDER FODECC

**RESTRICTED NATIONAL TENDER PROCEDURE IN EMERGENCY PROCEDURE
No. 005/AONR/MINADER/CSPM-FODECC/2024 OF 31/07/2024 FOR THE
RECRUITMENT OF A CONSULTING FIRM TO STRENGTHEN EXISTING FIRST
AND SECOND GENERATION TRAINING UNITS ON GOOD AGRICULTURAL
PRACTICES, FOR THE ACCOUNT OF THE COCOA DEVELOPMENT SUPPORT
PROJECT (PAD-CACAO)**

DOCUMENT No. 0: INVITATION TO BID (ITB)

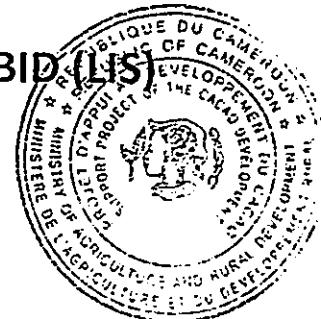
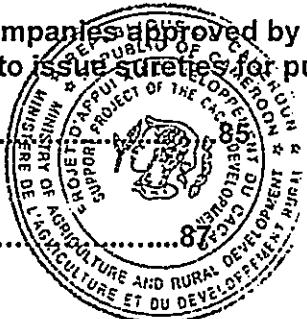


TABLE DES MATIERES

Document N° 0: Letter of Invitation to Tender	3
Document N° 1: Invitation to Tender (ITT)/ English and French versions	6
Document N° 2: General Tendering Rules (RGAO).....	17
Document N° 3: Special Tendering Rules (RPAO).....	31
Document N° 4: Special Conditions of Contract (CCAP).....	38
Document N° 5: Terms of Reference (ToR).....	50
Document N° 6: Technical Proposal.....	54
Document N° 7: Financial proposal	64
Document N° 8: Contract Model	74
Document N° 9: Model of the Documents to be used by the Tenderer	79
Document N° 10: Proof of preliminary study	83
Document N°11: List of first class banks and insurance companies approved by the Minister in charge of Finance and authorised to issue sureties for public contracts in Cameroon.....	88
Document N°12: Evaluation grid	93



16/ Renseignements complémentaires :

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès du Secrétariat du Coordonnateur National/ Spécialiste en Passation des Marchés du PAD-CACAO sis à Mini Prix Bastos, immeuble ancien FAO – Yaoundé, Tél. : 697 23 20 13 », mail : padcacaominader@gmail.com.

17/ Dénonciation et Corruption

Pour toute tentative de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler 1517, numéro vert de la Commission Nationale Anti-corruption.

Yaoundé, le 31 JUL 2024

Coordonnateur National



Raphaël Stanislas
Ingenieur du Génie Rural

Ampliations :

- MINADER
- CSPM/FODECC
- SPECIALISTE EN PASSATION DES MARCHES (pour archivage)
- SEC/CN-PAD-CACAO
- ARMP (pour publication)
- Affichage (pour information)



REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET
DU DÉVELOPPEMENT RURAL

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT DE
L'AGRICULTURE

PROJET D'APPUI AU DÉVELOPPEMENT DU
CACAO (PAD-CACAO)



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF AGRICULTURE AND
RURAL DEVELOPMENT

GENERAL SECRETARIAT

DEPARTMENT OF AGRICULTURE
DEVELOPMENT

COCOA DEVELOPMENT SUPPORT PROJECT
(COCOA-DSP)

CONTRACTING AUTHORITY:

MINISTER OF AGRICULTURE AND RURAL DEVELOPMENT

COMPETENT COMMISSION:

SPECIAL PROCUREMENT COMMISSION PLACED UNDER FODECC

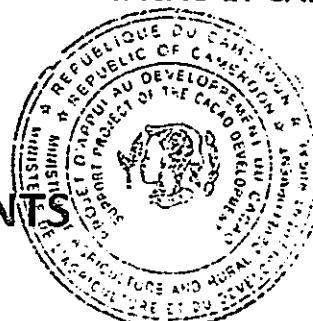
RESTRICTED NATIONAL CALL FOR TENDERS N°005/AONR/MINADER/CSPM-FODECC/2024 OF -31/07/2024 WITH A VIEW TO RECRUITING A FIRM TO STRENGTHEN EXISTING FIRST AND SECOND GENERATION TRAINING UNITS ON GOOD AGRICULTURAL PRACTICES, ON BEHALF OF THE COCOA DEVELOPMENT SUPPORT PROJECT (PAD-CACAO), UNDER AN EMERGENCY PROCEDURE

FINANCEMENT : FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES FILIERES CACAO ET CAFÉ

(FODECC) - PTBA PAD-CACAO

IMPUTATION : 2024 184 34 4110010-201106

TENDER DOCUMENTS



JULY 2024

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT EN PROCEDURE D'URGENCE
N°005/AONR/MINADER/CSPM-FODECC/2024 DU 31 JUIL 2024 EN VUE DU
RECRUTEMENT D'UN CABINET POUR LE RENFORCEMENT DES UNITES DE FORMATION
EXISTANTES DE PREMIERE ET DE DEUXIEME GENERATION SUR LES BONNES PRATIQUES
AGRICOLLES POUR LE COMPTE DU PROJET D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DU CACAO (PAD-
CACAO)**

PTBA - 2024 du Projet d'Appui au Développement du Cacao (PAD-CACAO) sous financement
du Fonds de Développement des filières Cacao et Café (FODECC)

1/ Objet de l'Appel d'Offres

Le Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural lance un Appel d'Offres National Restreint en procédure d'urgence en vue du recrutement d'un cabinet pour le renforcement des unités de formation existantes de 1^{ère} et 2^{ème} génération sur les Bonnes Pratiques Agricoles (Régénération et/ou Densification des exploitations cacaoyères) - volet formation, en procédure d'urgence.

2/ Consistance de la prestation

Il s'agira d'encadrer 50 Organisations de Producteurs de première et deuxième génération sur 200 ha d'Unités de Formation des Bonnes Pratiques Agricoles, répartis dans les 08 régions productrices de cacao au Cameroun. De manière plus spécifique de :

- Conduire des sessions d'actualisation du diagnostic participatif au sein des 50 Unités de Formation identifiées ;
- Mettre en place des approches innovantes de vulgarisation des référentiels techniques de la cacaoculture, capitalisant les acquis des actions précédemment réalisées au sein des 50 OP de première et deuxième génération ;
- Organiser des sessions de formation des formateurs de 20 points focaux des unités de formation ;
- Organiser des sessions de formation de 1000 producteurs relais pour la restauration du potentiel de production des pieds de cacaoyers présents dans les 200 ha de parcelles de démonstration ;
- Renforcer l'implication des jeunes et des femmes dans les Unités de Formation ;
- Assurer le suivi des interventions des acteurs impliqués dans la mise en œuvre durant la période de prestation.

3/ Période d'exécution des prestations :

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des prestations objet du présent Appel d'Offres est de quatre-vingt (90) jours.

4/ Allotissement :

Les présentes prestations sont regroupées en lot unique.



5/ Coût prévisionnel :

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des Etudes préalables est de 90 000 000 Francs FCFA TTC (Quatre-Vingt-Dix Millions).

6/ Participation et origine :

Faisant suite au Communiqué N°001/MINMAP/SG/DDA/PAD-CACAO/UAF/SPM publié le 13/06/2024 Portant publication des résultats de l'ASMI (N° JDM) N°005/ASMI/MINADER/CSPM/2024 du 29 Avril 2024 publié dans le Journal des Marchés (JDM) N°3052 du 02 Mai 2024.

La participation au présent Appel d'Offres est restreinte aux candidats inscrits sur la liste ci-après :

N°	SOUMISSIONNAIRE	Adresse
1	AUDITEC-FOIRIER CONSULTING	Tél : 233 42 04 34 / 699 72 78 62 BP : 12134 Douala - Cameroun
2	ETS P2F - CAMEROUN	Tél : 699 19 81 75 BP : Obala - Cameroun
3	BHECR SARL	Tél : 681 543 535/681 918 553/ 697 299 384 BP : Yaoundé

Nb : les candidats de la liste restreinte peuvent s'associer en groupement.

7/ Financement :

Les prestations, objet du présent Appel d'Offres, seront financées par le Plan de Travail Budgétisé Annuel, de l'exercice 2024 du Projet d'Appui au Développement du Cacao (PAD-CACAO) sous financement du Fonds de Développement des filières Cacao et Café (FODECC), sur la ligne d'imputation budgétaire N°2024 184 34 4110010-201106

8/ Cautionnement Provisoire :

Une caution de soumission d'un montant d'un million huit cent mille (1 800 000) F CFA devra être introduite dans les pièces du soumissionnaire sous peine de rejet. Elle devra être produite et délivrée par une banque de premier ordre ou une compagnie d'assurances agréée par le Ministre en charge des Finances, timbrée et acquittée dont la liste figure dans la pièce 11 du DAO valable pendant trente (30) jours au-delà de la date limite de validité des Offres.

9/ Consultation du Dossier d'Appel d'Offres (DAO) :

Le Dossier peut être consulté aux heures et jours ouvrables au Secrétariat du Coordonnateur National du PAD-CACAO/ Spécialiste en Passation des Marchés sis à Mini Prix Bastos, ancien FAO – Yaoundé, Tél. : 697 23 20 13 », mail : padcacaominader@gmail.com et la version électronique sur la plateforme COLEPS disponible aux adresses <http://www.marchespublics.cm> et <http://www.publiccontracts.cm> dès publication du présent Avis.

10/ Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres (DAO) :

Le Dossier peut être obtenu ou retiré aux jours et heures ouvrables au Secrétariat du Coordonnateur National/ Spécialiste en Passation des Marchés du PAD-CACAO sis à Mini Prix Bastos, ancien FAO – Yaoundé, Tél. : 697 23 20 13 », mail :

padcacaominader@gmail.com, dès la publication du présent Avis, contre présentation d'un reçu de versement d'une somme non remboursable de cent mille (100 000) F CFA au « Compte Spécial de CAS- ARMP » ouvert à la BICEC sous 33598860001 – 94 représentant les frais d'acquisition du dossier.

11/ Recevabilité des Offres :

Les pièces du Dossier administratif requises doivent être produites en originales ou en copies certifiées conformes par les services émetteurs ou une autorité administrative, conformes au listing prévu au Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement être datées de moins de trois (03) mois précédant la date de dépôt des Offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

L'absence d'une caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou une compagnie d'assurances agréée par le Ministre en charge des Finances entraînera le rejet de l'Offre.

Les offres sont placées dans deux (02) enveloppes dont une contenant les pièces administratives et les offres techniques, distincte de celle contenant l'offre financière. En plus du nombre d'exemplaires de l'offre financière requis par le Règlement Particulier d'Appel d'Offres, le soumissionnaire est tenu de présenter un exemplaire de cette offre financière dans une enveloppe scellée et marquée comme tel pour servir d'offre témoin destinée à l'Organisme de régulation des Marchés Publics pour conservation. Le défaut de présentation de cette offre témoin entraîne l'irrecevabilité de l'offre du candidat concerné.

Les Offres rédigées en français ou en anglais et présentées en six (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies, devront parvenir sous enveloppe fermé au Secrétariat du Coordonnateur National du PAD-CACAO sis à Mimi Priz BASTOS, au sein de l'FAO Yaoundé, Tél. : 697 23 20 13 », mail : padcacaominader@gmail.com, le 01 AOUT 2024 à 13 heures, heure locale et devra porter la mention

N°005/AONR/MINADER/CSPM/2024 DU 01 AOUT 2024 EN VUE DU RECRUTEMENT D'UN CABINET POUR LE RENFORCEMENT DES UNITÉS DE FORMATION EXISTANTES DE PREMIERE ET DE DEUXIÈME GENERATION SUR LES BONNES PRATIQUES AGRICOLES POUR LE COMPTE DU PROJET D'APPUI AU DÉVELOPPEMENT DU CACAO (PAD-CACAO)
« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

12/ Ouverture des Plis :

L'ouverture des Plis se fera en deux (02) temps. L'ouverture des Dossiers Administratifs et des Offres Techniques interviendra dans un premier temps. Suivie dans un second temps de celle des offres financières des soumissionnaires ayant obtenu la note technique minimale requise.

L'ouverture des Dossiers Administratifs et des Offres Techniques aura lieu le 30 AOUT 2024 à 14 heures par la Commission Spéciale de Passation des Marchés du FODECC dans la salle de conférence de l'immeuble Siège du FODECC, sis au Boulevard Jean Paul II Golf-Yaoundé.

L'ouverture des Offres financières aura lieu au terme de l'analyse technique et ne concernera que les soumissionnaires ayant obtenu la note minimale de 70 points sur 100 et ayant satisfait à tous les critères éliminatoires.

Seuls peuvent y assister, les soumissionnaires ou leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance du Dossier.

13/ Critères d'évaluation

13-1 Critères éliminatoires

Les critères éliminatoires du présent Appel d'Offres sont les suivants :

1. Absence ou non-conformité d'une pièce administrative après un délai de 48 heures accordé par la CSPM ;
2. Absence ou non-conformité de la caution de soumission à l'ouverture des offres ;
3. Fausses déclarations ou pièces falsifiées ;
4. Note technique inférieure à 70 points sur 100 ;
5. Présence des informations financières dans les pièces administratives ou l'Offre technique ;
6. Absence de présentation de l'offre financière témoin destinée à l'ARMP dans une enveloppe séparée, scellée et marquée comme tel pour les soumissions off line uniquement ;
7. Nombre insuffisant de copies ou absence de l'original.

13-2 Critères Essentiels :

L'évaluation de l'Offre Technique portera sur les critères essentiels suivants :

- | | |
|--|---------------------|
| • Présentation générale de l'Offre | : 03 points |
| • Expérience et références du Cabinet/Bureau | : 08 points |
| d'Etudes | |
| • Organisation et méthodologie | : 30 points |
| • Moyens logistiques et matériel | : 09 points |
| • Qualification et compétences techniques et | : |
| professionnelles du personnel clé | 50 points |
| TOTAL | : 100 POINTS |

:

14/ Méthode de sélection du Cabinet ou du Bureau d'Etudes :

Le Marché sera attribué au Soumissionnaire dont l'Offre aura été évaluée la mieux disante et ayant satisfait à tous les critères éliminatoires.

Le score financier se calculera selon la formule suivante :

$$SF = 100 \times Fm/F,$$

SF étant le score financier,

Fm la proposition financière la moins disante et

F le montant de la proposition considérée.

Les poids respectifs attribués aux propositions technique et financière sont :

$$T=0,80 \text{ et } F=0,20$$

La note globale est : $0,80 \times St + 0,20 \times Sf.$

SF étant le score financier,

FM la proposition financière la moins disante et

F le montant de la proposition considérée

Les poids respectifs attribués aux propositions techniques et finales sont :

$T=0.80$ et $E=0.20$

La note globale est : 0,80 x St + 0,20 x Cf

15/ Durée de validité des Offres

10/ **Date de validité des Offres :**
Les Soumissionnaires restent engagés par leurs Offres pendant une période de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite fixée pour la remise des Offres.

16/ Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès du Secrétariat du Coordonnateur National/ Spécialiste en Passation des Marchés du PAD-CACAO sis à Mini Prix Bastos, immeuble ancien FAO - Yaoundé, Tél. : 697 23 20 13 », mail : padcacao@minader.com

17/ Dénonciation et Corruption

Pour toute tentative de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler 1517, numéro vert de la Commission Nationale Anti corruption.

Yaoundé, le 31 JUIL 2024

LE COORDONNATEUR NATIONAL.



Applications :

- ARMP (pour publication)
 - CSPM/FODECC
 - SPECIALISTE EN PASSATION DES MARCHES (pour archivage)
 - SEC/CN-PAD-CACAO
 - Affichage (pour information)

10

AVIS D'APPEL D'OFFRES (AAO)

REPUBLIC DU CAMEROUN
-CSPM/TOUJOURS Patrie
- Affichage
MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET
DU DEVELOPPEMENT RURAL

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DU DEVELOPPEMENT DE
L'AGRICULTURE

PROJET D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DU
CACAO (PAD-CACAO)



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF AGRICULTURE
RURAL DEVELOPMENT

GENERAL SECRETARIAT

DEPARTMENT OF AGRICULTURE
DEVELOPMENT

COCOA DEVELOPMENT SUPPORT PROJECT
(COCOA-DSPI)

MAITRE D'OUVRAGE :

MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL

COMMISSION COMPETENTE :

COMMISSION SPECIALE DE PASSATION DES MARCHES PLACEE AUPRES DU
FODECC

APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT EN PROCEDURE D'URGENCE
N°005/AONR/MINADER/CSPM-FODECC/2024 DU 31 JUIL 2024 ETAT
DU RECRUTEMENT D'UN CABINET POUR LE RENFORCEMENT DES UNITES
DE FORMATION EXISTANTES DE PREMIERE ET DE DEUXIEME GENERATION
SUR LES BONNES PRATIQUES AGRICOLES, POUR LE COMPTE DU PROJET
D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DU CACAO (PAD-CACAO)

FINANCEMENT : FONDS DE DEVELOPPEMENT DES FILIERES

CACAO ET CAFE (FODECC) - PTBA PAD-CACAO

IMPUTATION : 2024 184 34 4110010-201106



DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

PIECE N° 1 : AVIS D'APPEL D'OFFRES (AAO)

Yaoundé le 31 Juillet 2024

Lettre d'invitation à Soumissionner

N/Réf. : _____

Le Ministre,

A Monsieur / Madame le Directeur Général du Cabinet
BP :

Réf : Appel d'Offres National Restreint en procédure d'urgence N°005/AONR/MINADER/CSPM-FODECC/2024 du en vue du recrutement d'un cabinet pour le renforcement des unités de formation existantes de première et de deuxième génération sur les bonnes pratiques agricoles pour le compte du Projet d'Appui au Développement du Cacao (PAD-CACAO)

Objet : Lettre d'invitation à soumissionner

Monsieur/Madame le Directeur Général,

1. J'ai l'honneur de vous informer que vous avez été pré-qualifié pour le projet cité en référence. Vous êtes par conséquent admis à soumissionner.
2. Je vous invite dès lors, ainsi que les autres concurrents pré-qualifiés, à soumissionner pour l'exécution dudit Marché.
3. Un jeu complet du Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté et retiré moyennant paiement des frais d'acquisition d'une somme non remboursable cent mille (100 000) francs CFA au « Compte Spécial de CAS-ARMP » ouvert à la BICEC sous le n° 33598860001 – 94. Lors du retrait du Dossier, vous devrez vous faire enregistrer en laissant votre adresse complète.
4. Votre soumission doit être accompagnée d'une caution de soumission d'un montant de Francs CFA un million huit cent mille (1 800 000) FCFA, et remise au Secrétariat du Coordonnateur National du PAD-CACAO sis à Mini Prix Bastos, ancien FAO – Yaoundé, Tél. : 697 23 20 13 », au plus tard le _____ à 13 heures. L'ouverture des plis se fera en présence de votre représentant si vous souhaitez y prendre part.
5. La présente Lettre d'invitation est adressée aux candidats inscrits sur la liste restreinte ci-après :

N°	SOUMISSIONNAIRE	Adresse
1	AUDITEC-FOIRIER CONSULTING	Tél : 233 42 04 34 / 699 72 78 62 BP : 12134 Douala - Cameroun
2	ETS P2F - CAMEROUN	Tél : 699 19 81 75 BP : Obala - Cameroun
3	BHECR SARL	Tél : 681 543 535 / 681 918 553/ 697 299 384 BP : Yaoundé

6. Les candidats de la liste restreinte peuvent s'associer en groupement.

Le mode de Consultation et de soumission est en Off ou en On line sur la plateforme COLEPS disponible aux adresses <http://www.marchespublics.cm> et <http://www.publiccontracts.cm>.

7. Je vous demande de bien vouloir me faire connaître à l'adresse ci-après Secrétariat du Coordonnateur National /Spécialiste en Passation des Marchés Publics du PAD-CACAO sis à Mini Prix Bastos, ancien FAO – Yaoundé, Tél. : 697 23 20 13 », Fax :, E-mail : padcacaominader@gmail.com, dans un délai maximum de à partir de la réception de la présente lettre d'invitation à soumissionner que vous avez reçu cette lettre d'invitation, et si vous soumettrez ou non. Faute de quoi votre désistement sera constaté.

Veuillez agréer, Monsieur /Madame le Directeur Général, l'assurance de ma considération distinguée

Le Maître d'Ouvrage Délégué

Ampliations :

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET
DU DEVELOPPEMENT RURAL

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DU DEVELOPPEMENT DE
L'AGRICULTURE

PROJET D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DU
CACAO (PAD-CACAO)



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF AGRICULTURE AND
RURAL DEVELOPMENT

GENERAL SECRETARIAT

DEPARTMENT OF AGRICULTURE
DEVELOPMENT

COCOA DEVELOPMENT SUPPORT PROJECT
(COCOA-DSP)

MAITRE D'OUVRAGE :

MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL

COMMISSION COMPETENTE :

COMMISSION SPECIALE DE PASSATION DES MARCHES PLACEE AUPRES DU
FODECC

APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT EN PROCEDURE D'URGENCE
N°005/AONR/MINADER/CSPM-FODECC/2024 DU 31 JUIL 2024 EN VUE
DU RECRUTEMENT D'UN CABINET POUR LE RENFORCEMENT DES UNITES
DE FORMATION EXISTANTES DE PREMIERE ET DE DEUXIEME GENERATION
SUR LES BONNES PRATIQUES AGRICOLES, POUR LE COMPTE DU PROJET
D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DU CACAO (PAD-CACAO)

FINANCEMENT : FONDS DE DEVELOPPEMENT DES FILIERES
CACAO ET CAFE (FODECC) - PTBA PAD-CACAO

IMPUTATION : 2024 184 34 4110010-201106



PIÈCE N° 0 : LETTRE D'INVITATION À SOUMISSIONNER (LIS)

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET
DU DEVELOPPEMENT RURAL

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DU DEVELOPPEMENT DE
L'AGRICULTURE

PROJET D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DU
CACAO (PAD-CACAO)



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF AGRICULTURE AND
RURAL DEVELOPMENT

GENERAL SECRETARIAT

DEPARTMENT OF AGRICULTURE
DEVELOPMENT

COCOA DEVELOPMENT SUPPORT PROJECT
(COCOA-DSP)

MAITRE D'OUVRAGE :

MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL

COMMISSION COMPETENTE :

**COMMISSION SPECIALE DE PASSATION DES MARCHES PLACEE AUPRES DU
FODECC**

APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N°005/AONR/MINADER/CSPM-FODECC/2024 DU 31 JUIL 2024 EN VUE DU RECRUTEMENT D'UN CABINET
POUR LE RENFORCEMENT DES UNITES DE FORMATION EXISTANTES DE
PREMIERE ET DE DEUXIEME GENERATION SUR LES BONNES PRATIQUES
AGRICOLES, POUR LE COMPTE DU PROJET D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DU
CACAO (PAD-CACAO), EN PROCEDURE D'URGENCE

FINANCEMENT : FONDS DE DEVELOPPEMENT DES FILIERES
CACAO ET CAFE (FODECC) - PTBA PAD-CACAO

IMPUTATION : 2024 184 34 4110010-201106

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

JUILLET 2024

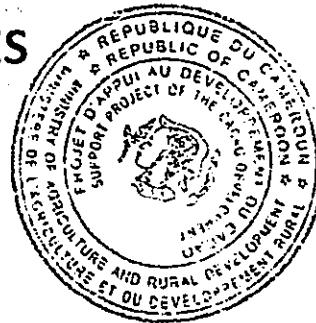


TABLE DES MATIERES

Pièce n° 0 : Lettre d'Invitation à soumissionner.....	3
Pièce n° 1 : Avis d'Appel d'Offres (AAO) /version anglaise et française.....	6
Pièce n° 2 : Règlement Général de l'Appel d'Offres (RGAO).....	17
Pièce n° 3 : Règlement Particulier de l'Appel d'Offres (RPAO).....	31
Pièce n° 4 : Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP).....	38
Pièce n° 5 : Termes de Références (TDR).....	50
Pièce n° 6 : Proposition Technique.....	54
Pièce n° 7 : Proposition financière.....	64
Pièce n° 8 : Modèle de Marché.....	74
Pièce n° 9 : Modèle des Pièces à utiliser par le Soumissionnaire.....	79
Pièce n° 10 : Justificatif de l'étude préalable.....	83
Pièce n°11 : Liste des banques de premier ordre et compagnies d'assurances agréées par le Ministre en Charge des Finances autorisées à émettre les cautions dans le cadre des Marchés publics au Cameroun.....	85
Pièce n°12 : Grille d'évaluation.....	87

Table des matières

1. Généralités	18
2. Eclaircissements, modifications apportés au DAO et recours	19
3. Etablissement des propositions	20
Proposition technique	20
Proposition financière	21
4. Soumission, réception et ouverture des propositions	22
5. Evaluation des propositions	23
Généralités	23
Evaluation des Propositions techniques	23
Ouverture et évaluation des Propositions financières et recours	23
6. Négociations	24
7. Attribution du Contrat	25
8. Publication des résultats d'attribution et recours	25
9. Confidentialité	25
10. Signature du marché	25
11. Cautionnement définitif	26



REGLEMENT GENERAL DE L'APPEL D'OFFRES (RGAO)

I - GENERALITES

1.1. L'Autorité Contractante sélectionne un Prestataire parmi les candidats dont figurent sur la Lettre d'invitation, conformément à la méthode de sélection spécifiée dans le Règlement Particulier de l'Appel d'Offres (RPAO).

1.2. Les Candidats sont invités à soumettre un dossier administratif, une proposition technique et une proposition financière pour la prestation des services nécessaires à la mission désignée dans les Termes de Référence. La proposition servira de base aux négociations du contrat et, à terme, au contrat signé avec le Candidat retenu.

1.3. La mission sera accomplie conformément au calendrier indiqué dans les Termes de Référence.

Lorsque la mission comporte plusieurs phases, la performance du Prestataire durant une phase donnée devra donner satisfaction au Maître d'Ouvrage avant que la phase suivante ne débute.

1.4. Les Candidats doivent s'informer des conditions locales et en tenir compte dans l'établissement de leur proposition. Pour obtenir des informations de première main sur la mission et les conditions locales, il est recommandé aux Candidats, avant de soumettre une proposition, d'assister à la conférence préparatoire aux propositions, si le RPAO en prévoit une. Mais participer à ce genre de réunion n'est pas obligatoire. Les représentants des Candidats doivent contacter les responsables mentionnés dans le RPAO pour organiser une visite ou obtenir des renseignements complémentaires sur la conférence préparatoire.

Les Candidats doivent faire en sorte que ces responsables soient avisés de leur visite en temps voulu pour pouvoir prendre les dispositions appropriées.

1.5. Le Maître d'Ouvrage fournit les informations spécifiées dans les Termes de Référence, aide le Prestataire à obtenir les licences et permis nécessaires à la prestation des services, et fournit les données et rapports afférents aux projets pertinents.

1.6. Veuillez noter que :

- i. Les coûts de l'établissement de la proposition et de la négociation du contrat, y compris de la visite au maître d'ouvrage, ne sont pas considérés comme des coûts directs de la mission et ne sont donc pas remboursables ; et que
- ii. L'Autorité Contractante n'est nullement tenue d'accepter l'une quelconque des propositions qui auront été soumises.

1.7. Les Prestataires fournissent des conseils professionnels objectifs et impartiaux. En toutes circonstances ils défendent avant tout les intérêts du Maître d'Ouvrage, sans faire entrer en ligne de compte l'éventualité d'une mission ultérieure, et qu'ils évitent scrupuleusement toute possibilité de conflit avec d'autres activités ou avec les intérêts de leur société. Les

prestataires ne doivent pas être engagés pour des missions qui seraient incompatibles avec leurs obligations présentes ou passées envers d'autres Maîtres d'Ouvrages, ou qui risqueraient de les mettre dans l'impossibilité d'exécuter leur tâche au mieux des intérêts du Maître d'Ouvrage.

1.7.1. Sans préjudice du caractère général de cette règle, les Prestataires ne sont pas engagés dans les circonstances stipulées ci-après :

- a. Aucune entreprise engagée par l'Autorité contractante pour fournir des biens ou réaliser des prestations pour un projet, ni aucune entreprise qui lui est affiliée, n'est admise à fournir des services de conseil pour le même projet. De la même manière, aucun bureau d'études engagé pour fournir des services de conseil en vue de la préparation ou de l'exécution d'un projet, ni aucune entreprise qui lui est affiliée, n'est admis ultérieurement à fournir des biens, réaliser des prestations, ou assurer des services liés à sa mission initiale pour le même projet (à moins qu'il ne s'agisse d'une continuation de cette mission) ;
- b. Ni les prestataires ni aucune des entreprises qui leur sont affiliées ne peuvent être engagés pour une mission qui, par sa nature, risque de s'avérer incompatible avec une autre de leurs missions.

1.7.2. Comme indiqué à l'alinéa (a) de la clause 1.7.1 Ci-dessus, des Prestataires peuvent être engagés pour assurer des activités en aval lorsqu'il est essentiel d'assurer une certaine continuité, auquel cas le RPAO doit faire état de cette possibilité et les critères utilisés dans la sélection du prestataire doivent prendre en compte la probabilité d'une reconduction. Il appartiendra exclusivement au Maître d'Ouvrage de décider de faire exécuter ou non des activités en aval et, dans l'affirmative, de déterminer quel Prestataire sera engagé à cette fin.

1.8. L'Autorité Contractante exige des soumissionnaires et de ses cocontractants, qu'ils respectent les règles d'éthique professionnelle les plus strictes durant la passation et l'exécution de ces marchés. En vertu de ce principe, l'Autorité Contractante : Définit aux fins de cette clause, les expressions ci-dessous de la façon suivante :

- i. Est coupable de "corruption" quiconque offre, donne, sollicite ou accepte un quelconque avantage en vue d'influencer l'action d'un agent public au cours de l'attribution ou de l'exécution d'un marché ;
- ii. Se livre à des "manœuvres frauduleuses" quiconque déforme ou dénature des faits afin d'influencer l'attribution ou l'exécution d'un marché ;
- iii. "Pratiques collusives" désignent toute forme d'entente entre deux ou plusieurs soumissionnaires (que l'Autorité Contractante en ait connaissance ou non) visant à maintenir artificiellement les prix des offres à des niveaux ne correspondant pas à ceux qui résulteraient du jeu de la concurrence ;

iv. "Pratiques coercitives" désignent toute forme d'atteinte aux personnes ou à leurs biens ou de menaces à leur encontre afin d'influencer leur action au cours de l'attribution ou de l'exécution d'un marché.

b. Rejettera une proposition d'attribution si elle détermine que l'attributaire proposé est, directement ou par l'intermédiaire d'un agent, coupable de corruption ou s'est livré à des manœuvres frauduleuses, des pratiques collusives ou coercitives pour l'attribution de ce marché.

1.9. Les candidats communiquent les renseignements sur les commissions et primes éventuellement réglées ou devant être réglées à des agents en rapport avec la présente proposition, et l'exécution du contrat s'il est attribué au candidat, comme demandé sur le formulaire de proposition financière (lettre de soumission).

1.10. Les candidats ne doivent pas avoir été déclarés exclus de toutes attributions de contrats pour corruption ou manœuvres frauduleuses.

II – ECLAIRCISSEMENTS, MODIFICATIONS APPORTEEES AU DAO ET RECOURS

2.1. Les Candidats ont jusqu'à une date limite précisée dans le RPAO pour demander des éclaircissements sur l'un quelconque des documents du DAO. Toute demande d'éclaircissement doit être formulée par écrit, et expédiée par courrier, télécopie, ou courrier électronique à l'adresse de l'Autorité Contractante avec copie au Maître d'Ouvrage figurant sur le RPAO. L'Autorité Contractante donne sa réponse par courrier, télécopie ou courrier électronique à tous les candidats destinataires de la lettre d'invitation et envoie des copies de la réponse (en y joignant une explication de la demande d'éclaircissement, sans en identifier l'origine) à tous ceux d'entre eux qui entendent soumettre des propositions.

2.2. À tout moment, avant la soumission des propositions, l'Autorité Contractante peut, pour n'importe quelle raison, soit de sa propre initiative, soit en réponse à une demande d'éclaircissement d'un candidat invité à soumissionner, modifier l'un des documents du DAO au moyen d'un additif. Tout additif est publié par écrit sous la forme d'un addendum. Les addendas sont communiqués par courrier, télécopie ou courrier électronique à tous les candidats sollicités, et ont force obligatoire pour eux. L'Autorité Contractante avec copie au Maître d'Ouvrage peut, à sa convenance, reporter la date limite de remise des propositions.

2.3. Entre la publication de l'Avis d'Appel d'Offres y compris la phase de pré-qualification des candidats, et l'ouverture des plis, tout soumissionnaire qui s'estime lésé dans la procédure de passation des marchés publics peut introduire une requête auprès de l'Autorité contractante.

2.4. Le recours doit être adressé au Ministre chargé des Marchés Publics avec copies à l'Autorité Contractante, à l'organisme chargé de la régulation des marchés publics et au Président de la Commission. Il doit parvenir au plus tard Cinq (05) jours avant la date d'ouverture des offres.

2.5. L'Autorité Contractante dispose de cinq (05) jours pour réagir. La copie de la réaction est transmise à l'organisme chargé de la régulation des Marchés Publics.

III - ETABLISSEMENT DES PROPOSITIONS

3.1. Les candidats sont tenus de soumettre une proposition rédigée dans la (les) langue(s) spécifiée(s) dans le RPAO.

PROPOSITION TECHNIQUE

3.2. Lors de l'établissement de la Proposition technique, les Candidats sont censés examiner les documents constituant le présent Dossier de Consultation en détail. L'insuffisance patente des renseignements fournis peut entraîner le rejet d'une proposition.

En établissant la Proposition technique, les Candidats doivent prêter particulièrement attention aux considérations suivantes :

- i. Le Candidat qui estime ne pas posséder toutes les compétences nécessaires à la mission peut se les procurer en s'associant avec un ou plusieurs Candidat(s) individuel(s) et/ou d'autres Candidats sous forme de co-entreprise ou de sous-traitance, en tant que de besoin. Les Candidats ne peuvent s'associer avec les autres Candidats sollicités en vue de cette mission qu'avec l'approbation de l'Autorité Contractante, comme indiqué dans le RPAO. Les candidats sont encouragés à rechercher la participation de candidats nationaux en concluant des actes de coentreprise (actes notariés) avec eux ou en leur sous-traitant une partie de la mission ;
 - ii. Pour les missions reposant sur le temps de travail, l'estimation du temps de travail du personnel est fournie dans le RPAO. Cependant, la proposition doit se fonder sur l'estimation du temps de travail du personnel qui est faite par le Candidat ;
 - iii. Il est souhaitable que le personnel spécialisé proposé soit composé en majorité de salariés permanents du Candidat ou entretienne avec lui, de longue date une relation de travail stable ;
 - iv. Le personnel spécialisé proposé doit posséder au minimum l'expérience indiquée dans le RPAO, qu'il aura de préférence acquise dans des conditions de travail analogues à celles du pays où doit se dérouler la mission ;
 - v. Il ne peut être proposé un choix de personnel spécialisé, et il n'est autorisé de soumettre qu'un curriculum vitae (CV) par poste.

3.3. Les rapports que doivent produire les Candidats dans le cadre de la présente mission doivent être rédigés dans la (les) langue(s) stipulée(s) dans le RPAO. Il est souhaitable que le personnel du Candidat ait une bonne connaissance pratique des langues française et anglaise



3.4. La Proposition technique fournit les informations suivantes à l'aide des Tableaux joints (Pièce 4) :

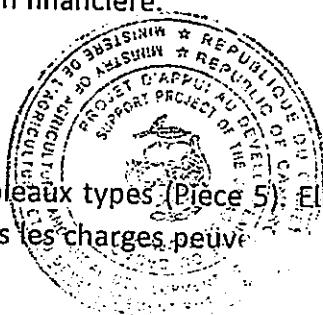
- i. Une brève description du Candidat et un aperçu de son expérience récente dans le cadre de missions similaires (Tableau 4B). Pour chacune d'entre elles, ce résumé doit notamment indiquer les caractéristiques du personnel proposé, la durée de la mission, le montant du contrat et la part prise par le candidat ;
- ii. Toutes les observations ou suggestions éventuelles sur les Termes de Mission, les données, services et installations devant être fournis par l'Autorité Contractante (Tableau 4C) ;
- iii. Un descriptif de la méthodologie et du plan de travail proposés pour accomplir la mission (Tableau 4D) ;
- iv. La composition de l'équipe proposée, par spécialité, ainsi que les tâches qui sont confiées à chacun de ses membres et leur calendrier (Tableau 4E) ;
- v. Des curricula vitae récemment signés par le personnel spécialisé proposé et le représentant du Candidat habilité à soumettre la proposition (Tableau 4F).
Parmi les informations clés doivent figurer, pour chacun, le nombre d'années d'expérience du Candidat et l'étendue des responsabilités exercées dans le cadre de diverses missions au cours des dix (10) dernières années ;
- vi. Les estimations des apports de personnel (cadres et personnel d'appui, temps) nécessaire à l'accomplissement de la mission, justifiées par des diagrammes à barres indiquant le temps de travail prévu pour chaque cadre de l'équipe (Tableaux 4E et 4G) ;
- vii. Une description détaillée de la méthode, de la dotation en personnel et du suivi envisagés pour la formation, si le RPAO spécifie que celle-ci constitue un élément majeur de la mission ;
- viii. Toute autre information demandée dans le RPAO.

3.5 La Proposition technique ne doit comporter aucune information financière.

PROPOSITION FINANCIERE

3.6. La Proposition financière doit être établie au moyen des Tableaux types (Pièce 5). Elle énumère tous les coûts afférents à la mission. Si besoin est, toutes les charges peuvent être ventilées par activité.

3.7. La Proposition financière doit présenter séparément les impôts, droits (y compris cotisations de sécurité sociale), taxes et autres charges fiscales applicables en vertu de la législation en vigueur sur les candidats, les sous-traitants et leur personnel (autre que les ressortissants ou résidents permanents du Cameroun), sauf indication contraire dans le RPAO.



3.8. Les candidats libelleront les prix de leurs services dans la (les)monnaie(s) spécifiée(s) dans le RPAO.

3.9. Les commissions et primes, éventuellement réglées ou devant être réglées par les Candidats en rapport avec la mission, sont précisées dans la lettre de soumission de la Proposition financière (Section 5.A).

3.10. Le RPAO indique combien de temps les propositions doivent demeurer valides à compter de la date de soumission. Pendant cette période, les candidats doivent garder à disposition le personnel spécialisé proposé pour la mission. L'Autorité Contractante en rapport avec le Maître d'Ouvrage fait tout son possible pour mener à bien les négociations dans ces délais. Si celui-ci souhaite prolonger la durée de validité des propositions, les Candidats qui n'y consentent pas sont en droit de refuser une telle prolongation.

IV – SOUMISSION, RECEPTION, ET OUVERTURE DES PROPOSITIONS

4.1. L'original de la proposition doit être rédigé à l'encre indélébile. Il ne doit comporter aucun ajout entre les lignes ou surcharge sur le texte même, si ce n'est pour corriger les éventuelles erreurs du candidat lui-même, toute correction de ce type devant alors être paraphée par le (les) signataire(s) des propositions.

4.2. Un représentant habilité du candidat doit parapher toutes les pages de la proposition. Son habilitation est confirmée par une procuration écrite jointe aux propositions.

4.3. Pour chaque proposition, les candidats doivent préparer le nombre d'exemplaires indiqué dans le

RPAO. Chaque Proposition technique et financière doit porter la mention " ORIGINAL " ou " COPIE ", selon le cas. En cas de différence entre les exemplaires des propositions, c'est l'original qui fait foi.

4.4. Les candidats doivent placer l'original et toutes les copies des pièces administratives énumérées dans le RPAO, dans une enveloppe portant la mention " DOSSIER ADMINISTRATIF ", l'original et toutes les copies de la proposition technique dans une enveloppe portant clairement la mention " PROPOSITION TECHNIQUE ", et l'original et toutes les copies de la Proposition financière, dans une enveloppe scellée portant clairement la mention " PROPOSITION FINANCIERE " et l'avertissement " NE PAS OUVRIR EN MEME TEMPS QUE LA PROPOSITION TECHNIQUE ". Les Candidats placent ensuite ces trois enveloppes dans une même enveloppe cachetée, laquelle porte l'adresse du lieu de dépôt des soumissions et les renseignements indiqués dans le RPAO, ainsi que la mention " A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT ".

4.5. La Caution de Soumission peut être saisie :

a. Si le Soumissionnaire retire son offre durant la période de validité

b. Si, le soumissionnaire retenu :

i. manque à son obligation de souscrire le marché, où



- ii. manque à son obligation de fournir le cautionnement définitif en application de l'article 11 du RGAO ;
- iii. refuse de recevoir notification du marché.

4.6. Le dossier administratif, la proposition technique et la Proposition financière dûment établis doivent être remis à l'adresse indiquée au plus tard à la date et à l'heure figurant dans le RPAO. Toute proposition reçue après l'heure limite de soumission des propositions est retournée à l'expéditeur sans avoir été ouverte.

4.7. Dès que l'heure limite de remise des propositions est passée, les dossiers administratif et technique sont ouverts par la Commission de Passation des

Marchés. La Proposition financière reste cachetée et est confiée au Président de la Commission de Passation des Marchés compétente qui la conserve jusqu'à la séance d'ouverture des propositions financières.

V - EVALUATION DES PROPOSITIONS

Généralités

5.1. Les soumissionnaires ne contacteront pas les membres de la Commission des marchés et de la Sous-commission pour des questions ayant trait à leurs offres, entre l'ouverture des plis et l'attribution du marché.

5.2. Toute tentative faite par un soumissionnaire pour influencer les propositions de la Commission des Marchés, relatives à l'évaluation et la comparaison des offres ou les décisions de l'Autorité Contractante vue de l'attribution d'un marché, pourra entraîner le rejet de son offre.

Evaluation des Propositions techniques

5.3. La Sous-commission d'analyse mise en place par la Commission de Passation des Marchés évalue les propositions techniques sur la base de leur conformité aux termes de référence, à l'aide des critères d'évaluation, des sous- critères (en règle générale, pas plus de trois par critère) et du système de points spécifiés dans le RPAO. Chaque proposition conforme se voit attribuer un score technique (St). Une proposition est rejetée à ce stade si elle ne satisfait pas à des aspects importants des termes de référence, ou n'atteint pas le score technique minimum spécifié dans le RPAO.

5.4. A l'issue de l'évaluation de la qualité technique, l'Autorité Contractante avise les candidats dont les propositions n'ont pas obtenu la note de qualification minimum, que leurs offres n'ont pas été retenues ; leurs propositions financières leur seront donc restituées sur demande, sans avoir été ouvertes à l'issue du processus de sélection. L'Autorité Contractante dans le même temps, avise les Candidats qui ont obtenu la note de qualification minimum, et leur indique la date, l'heure et le lieu d'ouverture des propositions financières. Cette notification peut être adressée par courrier recommandé, télécopie ou courrier électronique.

Ouverture et évaluation des propositions financières et recours

5.6. Les propositions financières sont ouvertes par la Commission de Passation des Marchés, en présence des représentants des Candidats qui désirent y assister. Le nom du candidat et les prix proposés sont lus à haute voix et consignés par écrit lors de l'ouverture des Propositions financières. L'Autorité Contractante dresse un procès-verbal de la séance.

5.7. A la fin de chaque séance d'ouverture des plis, le Président de la Commission met immédiatement à la disposition du point focal désigné par l'ARMP, une copie paraphée des offres des soumissionnaires.

5.8. En cas de recours, il doit être adressé au Ministre chargé des Marchés Publics avec copies à l'organisme chargé de la régulation des Marchés Publics et au Maître d'Ouvrage ou au Maître d'Ouvrage Délégué.

Il doit parvenir dans un délai maximum de trois (03) jours ouvrables après l'ouverture des plis, sous la forme d'une lettre à laquelle est obligatoirement joint un feuillet de la fiche de recours dûment signée par le requérant et, éventuellement, par le Président de la Commission de Passation des marchés.

L'Observateur Indépendant annexe à son rapport, le feuillet qui lui a été remis, assorti des commentaires ou des observations y afférents.

5.9. La Sous-commission d'analyse établit si les Propositions financières sont complètes (c'est-à-dire si tous les éléments de la Proposition technique correspondante ont été chiffrés ; corrige toute erreur de calcul, et convertit les prix exprimés en diverses monnaies en francs CFA. Les cours de vente officiels utilisés à cet effet, fournis par la BEAC, sont ceux en vigueur à la date limite de dépôt des propositions.

L'évaluation est faite sans tenir compte des impôts, droits, taxes et autres charges fiscales tels que définis au para- graphe 3.7.

5.10. En cas de sélection qualité coût, la proposition financière conforme la moins disante (Fm) reçoit un score financier (Sf) de 100 points. Les scores financiers (Sf) des autres Propositions financières sont calculés comme indiqué dans le RPAO. Les propositions sont classées en fonction de leurs Scores technique (St) et financier (Sf) combinés après introduction de pondérations (T étant le poids attribué à la Proposition technique et P le poids accordé à la Proposition financière ; T + P étant égal à 100, comme indiqué dans le RPAO. Le Candidat ayant obtenu le score technique et financier combiné le plus élevé est invité à des négociations comme potentiel attributaire du Marché.

5.11. En cas de sélection dans le cadre d'un budget déterminé, la Sous-commission d'analyse retient le

Consultant ayant remis la Proposition technique la mieux classée dans les limites du budget (« prix évalué »). Les propositions dépassant ce budget sont rejetées.

En cas de sélection au moindre coût, l'Autorité Contractante retient la proposition la moins disante (« prix évalué ») parmi celles qui ont obtenu le score technique minimum requis. Dans les deux cas, le

Consultant sélectionné est invité à des négociations.

VI - NEGOCIATIONS

6.1. Les négociations auront lieu à l'adresse indiquée dans le RPAO, entre l'Autorité Contractante et/ou le Maître d'Ouvrage et le candidat dont la proposition est retenue, l'objectif étant de parvenir à un accord sur tous les points et de signer un contrat. En aucun cas des négociations ne peuvent être conduites avec plus d'un candidat à la fois. Ces négociations, qui ne doivent pas porter sur les prix unitaires, sont sanctionnées par un procès-verbal signé par les deux parties.

6.2. Les négociations comportent une discussion de la Proposition technique, de la méthodologie proposée (plan de travail), de la dotation en personnel et de toute suggestion faite par le Candidat pour améliorer les Termes de référence. L'Autorité Contractante et/ou le Maître d'Ouvrage et le candidat mettent ensuite au point les termes de référence finaux, la dotation en personnel, et les diagrammes à barres indiquant les activités, le personnel utilisé, et le temps passé sur le terrain et au siège, le temps de travail en mois, les aspects logistiques et les conditions d'établissement des rapports. Le plan de travail et les termes de référence finaux qui ont été convenus sont ensuite intégrés à la « description des services », qui fait partie du contrat. Il faut veiller tout particulièrement à obtenir du candidat retenu le maximum qu'il puisse offrir dans les limites du budget disponible, et à définir clairement les informations que le Maître d'Ouvrage doit fournir pour assurer la bonne exécution de la mission.

6.3. Les négociations financières visent notamment à préciser (le cas échéant) les obligations fiscales du Candidat en République du Cameroun, et la manière dont elles sont prises en compte dans le contrat ; elles intègrent aussi les modifications techniques convenues au coût des services. Sauf circonstances exceptionnelles, les négociations financières ne portent ni sur les taux de rémunération du personnel (pas de décomposition de ces taux), ni sur d'autres taux unitaires quel que soit le mode de sélection.

6.4. Ayant fondé son choix du Candidat, entre autres, sur une évaluation du personnel spécialisé proposé, l'Autorité Contractante entend négocier le contrat sur la base des experts dont le nom figure dans la proposition. Préalablement à la négociation du contrat, l'Autorité Contractante exige l'assurance que ces experts soient effectivement disponibles. Elle ne prend en considération aucun remplacement de ce personnel durant les négociations, à moins que les deux parties ne conviennent que ce remplacement a été rendu inévitable par un trop grand retard du processus de sélection, ou que ces remplacements sont indispensables à la réalisation des objectifs de la mission. Si tel n'est pas le cas, et s'il est établi que le Candidat a proposé une personne clé sans s'être assuré de sa disponibilité, la société peut être disqualifiée.

6.5. Les négociations s'achèvent par un examen du projet de contrat. En conclusion des négociations, l'Autorité Contractante et le candidat paraphent le contrat convenu. Si les

négociations échouent, l'Autorité Contractante invite le Candidat dont la proposition a été classée en deuxième position à des

VII – ATTRIBUTION DU CONTRAT

7.1 Une fois les négociations menées à bien, L'Autorité Contractante attribue et publie les résultats.

7.2 Le candidat est censé commencer sa mission à la date et au lieu spécifiés dans le RPAO.

VIII – PUBLICATION DES RESULTATS D'ATTRIBUTION ET RE COURS

8.1. L'Autorité Contractante communique à tout soumissionnaire ou administration concernée, sur requête à lui adressée dans un délai maximal de cinq (5) jours après la publication des résultats d'attribution, le rapport de l'Observateur indépendant ainsi que le procès-verbal de la séance d'attribution du marché y relatif auquel est annexé le rapport d'analyse des offres.

8.2. L'Autorité Contractante est tenue de communiquer les motifs de rejet des offres des soumissionnaires concernés qui en font la demande.

8.3. Après la publication du résultat de l'attribution, les offres non retirées dans un délai maximal de quinze (15) jours seront détruites, sans qu'il y ait lieu à réclamation, à l'exception de l'exemplaire destiné à l'organisme chargé de la régulation des Marchés Publics.

8.4. En cas de recours tel que prévu par le Code des marchés publics, il doit être adressé au Ministre en charge des Marchés Publics avec copies à l'organisme chargé de la régulation des Marchés Publics et au Maître d'Ouvrage ou au Maître d'ouvrage Délégué et au Président de la Commission.

Il doit intervenir dans un délai maximum de cinq (05) jours ouvrables après la publication des résultats.

IX – CONFIDENTIALITE

Aucun renseignement concernant l'évaluation des propositions et les recommandations d'attribution ne doit être communiqué aux Candidats ayant soumis une proposition ou à toute autre personne n'ayant pas qualité pour participer à la procédure de sélection, tant que l'attribution du contrat n'a pas été notifiée au Candidat gagnant.

X - SIGNATURE DU MARCHE

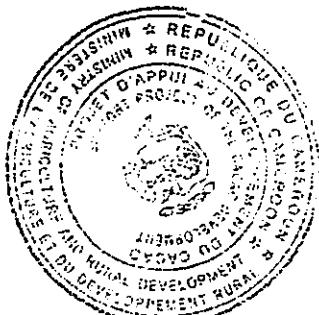
10.1. Après publication des résultats, le projet de marché souscrit par l'attributaire est soumis à la Commission de Passation des Marchés concernée pour examen et adoption.

10.2. L'Autorité Contractante dispose d'un délai de sept (07) jours pour la signature du marché, à compter de la date de réception du projet de marché adopté par la commission des Marchés compétente et souscrit par l'attributaire.

10.3. Le marché doit être notifié à son titulaire dans les cinq (5) jours qui suivent la date de sa signature.

XI - CAUTIONNEMENT DEFINITIF

- 11.1. Dans les vingt-(20) jours suivant la notification du marché par l'Autorité Contractante, le prestataire fournira au Maître d'Ouvrage un Cautionnement définitif, sous la forme stipulée dans le RPAO, conformément au modèle fourni dans le Dossier d'Appel d'Offres.
- 11.2. Le cautionnement dont le taux varie entre 2 et 5% du montant du marché, peut être remplacé par la garantie d'une caution d'un établissement bancaire agréé conformément aux textes en vigueur, et émise au profit du Maître d'Ouvrage ou par une caution pécuniaire solidaire.
- 11.3. Les Petites et Moyennes Entreprises (PME) à capitaux et dirigeants nationaux peuvent produire à la place du cautionnement, soit une hypothèque légale, soit une caution d'un établissement bancaire ou d'un organisme financier agréé de premier rang conformément aux textes en vigueur.
- 11.4. L'absence de production du cautionnement définitif dans les délais prescrits est susceptible de donner lieu à la résiliation du marché dans les conditions prévues dans le CCAG.



REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET
DU DEVELOPPEMENT RURAL

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DU DEVELOPPEMENT DE
L'AGRICULTURE

PROJET D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DU
CACAO (PAD-CACAO)



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF AGRICULTURE AND
RURAL DEVELOPMENT

GENERAL SECRETARIAT

DEPARTMENT OF AGRICULTURE
DEVELOPMENT

COCOA DEVELOPMENT SUPPORT PROJECT
(COCOA-DSP)

MAITRE D'OUVRAGE :

MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL

COMMISSION COMPETENTE :

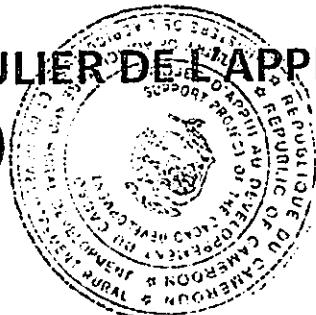
COMMISSION SPECIALE DE PASSATION DES MARCHES PLACEE AUPRES DU
FODECC

**APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT EN PROCEDURE D'URGENCE
N°005/AONR/MINADER/CSPM-FODECC/2024 DU 31 JUIL 2024 EN VUE
DU RECRUTEMENT D'UN CABINET POUR LE RENFORCEMENT DES UNITES
DE FORMATION EXISTANTES DE PREMIERE ET DE DEUXIEME GENERATION
SUR LES BONNES PRATIQUES AGRICOLES, POUR LE COMPTE DU PROJET
D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DU CACAO (PAD-CACAO)**

FINANCEMENT : FONDS DE DEVELOPPEMENT DES FILIERES
CACAO ET CAFE (FODECC) - PTBA PAD-CACAO

IMPUTATION : 2024 184 34 4110010-201106

**PIÈCE N° 3 : RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'APPEL
D'OFFRES (RPAO)**



1.1	<p>Données particulières</p> <p>Le Maître d’Ouvrage bénéficiaire des prestations est le Ministre de l’Agriculture et du Développement Rural</p> <p>Mode de sélection : le mieux disant selon la qualité – coût.</p>
1.5	<p>Consistance de la prestation :</p> <p>Il s’agira d’encadrer 50 Organisations de Producteurs de première et deuxième génération sur 200 ha d’Unités de Formation des Bonnes Pratiques Agricoles, répartis dans les 08 régions productrices de cacao au Cameroun. Plus spécifiquement de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conduire des sessions d’actualisation du diagnostic participatif au sein des 50 Unités de Formation identifiées ; - Mettre en place des approches innovantes de vulgarisation des référentiels techniques de la cacaoculture, capitalisant les acquis des actions précédemment réalisées au sein des 50 OP de première et deuxième génération ; - Organiser des sessions de formation des formateurs de 20 points focaux des unités de formation ; - Organiser des sessions de formation de 1000 producteurs relais pour la restauration du potentiel de production des pieds de cacaoyers présents dans les 200 ha de parcelles de démonstration ; - Renforcer l’implication des jeunes et des femmes dans les Unités de Formation ; - Assurer le suivi des interventions des acteurs impliqués dans la mise en œuvre durant la période de prestation. <p>Conférence préalable à l’établissement des propositions : Non.</p> <p>Nom(s), adresse(s), et numéro(s) de téléphone du /des responsable(s) de l’Autorité Contractante :</p> <p>Secrétariat du Coordonnateur National/Spécialiste en Passation des Marchés Publics du PAD-CACAO sis à Mini Prix Bastos, ancien FAO – Yaoundé, Tél. : 697 23 20 13 », mail : padcacaominader@gmail.com</p>
1.7.	<p>Les activités exécutées au sein de cette mission ne sont pas incompatibles avec celle de la mise en place de nouvelles unités de formation sur les Bonnes Pratiques Agricoles</p>
2.1	<p>Le Maître d’Ouvrage fournit les informations suivantes : Toute législation, réglementation, documentation interne et les informations nécessaires à la bonne exécution de la mission.</p> <p>Le Maître d’Ouvrage envisage la nécessité d’assurer une certaine continuité pour les activités en aval : oui.</p> <p>Les clauses du contrat relatives aux manœuvres frauduleuses et à la corruption sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Est coupable de « corruption quiconque offre, donne, sollicite ou accepte un quelconque avantage en vue d’influencer l’action d’un agent public au cours de l’attribution ou de l’exécution d’un marché » ; • Se livre à des « manœuvres frauduleuses » quiconque déforme ou dénature des faits afin d’influencer l’attribution ou l’exécution d’un Marché.

	<p>Des éclaircissements peuvent être demandés jusqu'à quatorze (14) jours francs avant la date de soumission.</p> <p>Les demandes d'éclaircissement doivent être expédiées à l'adresse suivante : Secrétariat du Coordonnateur National du PAD-CACAO sis à Mini Prix Bastos, ancien FAO – Yaoundé, Tél. : 697 23 20 13 », mail : padcacaominader@gmail.com</p>
3.1.	Les propositions doivent être soumises dans la (les) langue(s) suivante(s) : Français ou anglais
3.2	La participation au présent Appel d'Offres est restreinte aux candidats inscrits sur la liste suivant le Communiqué de pré qualification N° 001/MINADER/SG/DDA/PAD-CACAO/UAF/SPM selon l'ordre ci-après.

N°	SOUMISSIONNAIRE	Adresse
1	AUDITEC-FOIRIER CONSULTING	Tél : 233 42 04 34 / 699 72 78 62 BP : 12134 Douala - Cameroun
2	ETS P2F - CAMEROUN	Tél : 699 19 81 75 BP : Obala - Cameroun
3	BHECR SARL	Tél : 681 543 535/681 918 553/ 697 299 384 BP : Yaoundé

i. Deux Cabinets ou bureaux d'études figurant sur la liste restreinte suivante peuvent s'associer pour un groupement : OUI

Références du cabinet :

Le cabinet doit avoir des références suivantes :

Expérience d'intervention en matière de conduite des missions de prestations intellectuelles, notamment les activités de formation et/ou de recherche et/ou d'évaluation auprès des structures en charge des producteurs (établissements, entreprises, projets, du domaine public ou privée).

iv. Le personnel clé doit posséder au minimum l'expérience suivante :

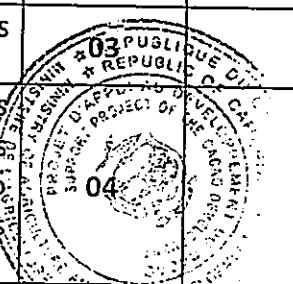
Personnels Clés	Qualifications	Expériences
Consultant 1 Chef de mission : INGENIEUR AGRONOME	<p>Minimum (BAC + 5) en agronomie option productions végétales, techniques agricoles, et économies rurales</p> <p>Avoir une bonne connaissance du français et de l'Anglais</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Avoir une expérience d'au moins quinze (15) ans dans les programmes d'accompagnement des producteurs de la filière cacao avec une mise en place des essais expérimentaux ou des parcelles de démonstrations ; - Avoir une expérience d'au moins (05) ans dans la recherche dans les domaines de la vulgarisation de l'entomologie, de la phytopharmacie et/ou de la génétique - Avoir réalisé des consultations similaires sur l'accompagnement des producteurs à la régénération des cacaoyères.

Consultant N°2 et N°3	EXPERT EN PRODUCTION CACAO DURABLE	Minimum (BAC + 3) dans les domaines de l'agronomie, foresterie ou équivalent en biologie végétale, sciences du sol	<ul style="list-style-type: none"> - Ancienneté de neuf (09) ans dans l'encadrement des producteurs de la filière cacao sur les problématiques avec le contrôle des maladies et ravageurs sur cacaoyers, et/ou la production des semences de cacaoyers et/ou la gestion de la fertilisation des cacaoyers ; - Ancienneté de cinq (05) années dans au moins un des domaines ci-après : <ul style="list-style-type: none"> * Recherche agricole et/ou programme de recherche et de développement de mise en place des essais expérimentaux ou de vulgarisation ; * Réglementation forestière et/ou protection de l'environnement et/ou traçabilité/durabilité du cacao ; - Avoir réalisé des consultations similaires sur l'accompagnement des producteurs à la régénération des cacaoyères.
		Avoir une bonne connaissance du français et de l'Anglais	

iii. La grille d'évaluation est la suivante :

	Maximum	Note évaluée
1. PRESENTATION GENERALE DE L'OFFRE		
1.1. Sommaire général dans le Dossier	0.5	
1.2. Insertion des intercalaires de couleur	01	
1.3. Reliure	0.5	
1.4. Agencement de l'Offre	0.5	
1.5. Lisibilité	0.5	
NOTE TOTALE PRESENTATION DE L'OFFRE	03	
2. EXPERIENCE ET REFERENCES DU CABINET		
Expérience d'intervention en matière de conduite des missions similaires, notamment dans l'accompagnement des producteurs, la recherche et les évaluations des programmes agricoles. (02 points par expérience d'interventions justifiées pour un maximum de 08 points)	08	08
NOTE TOTALE EXPERIENCE ET REFERENCES DU CABINET	08	
OU BUREAU D'ETUDES		
3. ORGANISATION ET METHODOLOGIE		
3.1. Analyse des TDR et compréhension	05	
	Exhaustivité	02
	Cohérence	03

	3.2. Description de l'approche méthodologique ainsi que les contraintes correspondantes	Pertinence	03	
		Total	08	
	3.3. Pertinence et cohérence du planning d'activités		08	
	3.3.1. Décomposition en étapes principales		03	
	3.3.2. Durée des activités ou tâches		02	
	3.3.3. Contenu du programme de réalisation des activités ou tâches		03	
	3.4 Pertinence et cohérence du chronogramme de mobilisation du personnel		09	
	3.4.1. Description de la structure et composition de l'équipe		03	
	3.4.2. Liste du personnel clé		03	
	3.4.3. Cohérence des tâches et étapes d'intervention		03	
	NOTE TOTALE ORGANISATION ET METHODOLOGIE		30	
	4. MOYENS LOGISTIQUE ET MATERIELS EN LOCATION OU EN PROPRIETE			
	2.1. 03 Ordinateurs portables (0.5 point par ordinateur portable)		1.5	
	2.2. 02 Imprimantes l'une à impression couleur et l'autre noir sur blanc (0.5 point par imprimante)		01	
	2.3. 01 Photocopieur		0.5	
	2.4. 03 Vidéo projecteur (0.5 point par vidéoprojecteur)		1.5	
	2.5. 03 GPS (0.5 point par GPS)		1.5	
	2.6. 03 Véhicules en location ou en propriété (01 point par véhicule)		03	
	NOTE TOTALE MOYENS LOGISTIQUE ET MATERIELS		09	
	5. QUALIFICATION ET COMPÉTENCES TECHNIQUES ET PROFESSIONNELLES DU PERSONNEL CLÉS	Maximum	Note évaluée	
	5.1.1. Ingénieur Agronome (au moins Bac + 5) dans les domaines identifiés	04		
	5.1.2. Expériences en qualité de Chef de mission (02 points par expérience d'interventions justifiées pour un maximum de 04 points)	04		
	5.1.3. Au moins quinze (15) années d'expériences dans les programmes d'accompagnement des producteurs de la filière cacao			
	5.1.4. Plus de cinq (05) années d'expériences dans la recherche scientifique et technique dans les domaines identifiés			
	5.1.5. Au moins 2 missions similaires dans l'accompagnement des	04		

		producteurs à la régénération des cacaoyères (02 points par expérience d'interventions justifiées pour un maximum de 04 points)		
		NOTE TOTALE CHEF DE MISSION	20	
5.2. EXPERT EN PRODUCTION DURABLE DU CACAO N°1	5.2.1	Au moins Bac + 3 dans les domaines identifiés	03	
	5.2.2	Ancienneté de neuf (9) années dans l'encadrement des producteurs de la filière cacao sur les problématiques identifiées	04	
	5.2.3	Ancienneté de cinq (05) années dans au moins un des domaines ci-après : - Recherche agricole et/ou programme de recherche et de développement de mise en place des essais expérimentaux ou de vulgarisation - Réglementation forestière et/ou protection de l'environnement et/ou traçabilité/durabilité du cacao	04	
	5.2.4	Au moins 2 missions similaires dans l'accompagnement des producteurs à la régénération des cacaoyères (02 points par expérience d'interventions justifiées pour un maximum de 04 points)	04	
		NOTE TOTALE EXPERT EN PRODUCTION DURABLE DU CACAO N°1	15	
5.3 Expert en production durable du cacao N°2	5.3.1	Au moins au Bac + 3 dans les domaines identifiés	03	
	5.3.2	Ancienneté de neuf (9) années dans l'encadrement des producteurs de la filière cacao sur les problématiques identifiées	04	
	5.3.3	Ancienneté de cinq (05) années dans au moins un des domaines ci-après : - Recherche agricole et/ou programme de recherche et	04	

		de développement de mise en place des essais expérimentaux ou de vulgarisation Réglementation forestière et/ou protection de l'environnement et/ou traçabilité/durabilité du cacao		
	5.3.4	Au moins 2 missions similaires dans l'accompagnement des producteurs à la régénération des cacaoyères (02 points par expérience d'interventions justifiées pour un maximum de 04 points)	04	
		NOTE TOTALE EXPERT EN PRODUCTION DURABLE DU CACAO N°2	15	
		NOTE TOTALE QUALIFICATION ET COMPÉTENCES TECHNIQUES ET PROFESSIONNELLES DU PERSONNEL CLES	50	
		NOTE FINALE	100	

NB : Ne seront notés que les experts ayant le diplôme requis comme ci-dessus repris et ayant produit :

- Une copie certifiée conforme du diplôme demandé ;
- Un CV daté et signé ;
- Une attestation de disponibilité, datée et signée.

3.3.	Langue(s) de rédaction des rapports afférents à la mission : le français et/ou l'anglais.
3.4	(vii) La Formation constitue un élément majeur de cette mission : OUI (viii) Les observations ou les suggestions essentielles sur les termes de référence sont appréciées, en particulier, celles visant à améliorer le modèle de rapport prévu dans les TDR et la composition de l'équipe.
3.7	Le cabinet ou bureau d'études est assujetti à la réglementation fiscale en vigueur au Cameroun.
3.8	L'élément dépenses locales doit être libellé dans la monnaie nationale.
3.10	Les propositions doivent demeurer valides quatre-vingt-dix (90) jours après la date de soumission
4.1	Les cabinets ou bureaux d'études doivent soumettre un (01) original et six (06) copies de chaque proposition technique et financière et du dossier administratif.
4.2	Adresse de soumission des propositions : Secrétariat du Coordonnateur National du PAD-CACAO / Spécialiste en Passation des Marchés Publics sis à Mini Prix Bastos, ancien FAO – Yaoundé, Tél. : 697 23 20 13 », mail : padcacaominader@gmail.com

	<p>Mentions à porter sur l'enveloppe extérieure :</p> <p>AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT EN PROCEDURE D'URGENCE N°005/AONR/MINADER/CSPM-FODECC/2024 DU ----- EN VUE DU RECRUTEMENT D'UN CABINET POUR LE RENFORCEMENT DES UNITES DE FORMATION EXISTANTES DE PREMIERE ET DE DEUXIEME GENERATION SUR LES BONNES PRATIQUES AGRICOLES POUR LE COMPTE DU PROJET D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DU CACAO (PAD-CACAO)</p> <p>« À n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »</p>
4.4	<p>Le Soumissionnaire doit soumettre un (01) original et six (06) copies marquées comme telles, des pièces administratives, des offres techniques, et des offres financières.</p> <p>Les candidats doivent placer l'original et toutes les copies des pièces administratives énumérées dans le RPAO, dans une enveloppe portant la mention "DOSSIER ADMINISTRATIF", l'original et toutes les copies de la proposition technique dans une enveloppe portant clairement la mention "PROPOSITION TECHNIQUE". Pour l'Offre Financière les candidats doivent placer un (01) original et six (06) copies dans une enveloppe scellée portant clairement la mention "PROPOSITION FINANCIERE" et l'avertissement " NE PAS OUVRIR EN MEME TEMPS QUE LA PROPOSITION TECHNIQUE".</p> <p>En plus du nombre d'exemplaires de l'offre financière précisé ci-dessus, le soumissionnaire est tenu de présenter un exemplaire de cette offre financière dans une enveloppe scellée et marquée comme tel pour servir d'offre témoin destinée à l'ARMP avec la mention « POUR L'ARMP ». Elle sera remise séance tenante au représentant de l'ARMP au moment de l'ouverture pour conservation. Le défaut de présentation de cette offre témoin entraîne l'irrecevabilité de l'offre du candidat concerné.</p>
4.6	<p>1. Volume 1 : Le dossier administratif contiendra les pièces suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> Déclaration d'intention de soumissionner timbrée au tarif en vigueur conformément au modèle joint ; L'accord de groupement notarié, le cas échéant ; L'Attestation d'immatriculation timbrée au tarif en vigueur ; Le pouvoir de signature le cas échéant ; Une copie certifiée conforme du registre du Commerce et du Crédit Mobilier ; Une attestation de non-faillite établie par le Tribunal de Première Instance du domicile du soumissionnaire datant de moins de trois (3) mois précédent la date de remise des Offres ; Une attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire, délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère en charge des Finances du Cameroun ; La quittance d'achat du Dossier d'Appel d'Offres d'un montant de FCFA cent mille (100 000) ; La caution de soumission d'un montant de francs CFA d'un million huit cent mille (1 800 000) et d'une durée de validité de trente (30) jours à compter de la date limite de validité des Offres. Cette Caution doit être timbrée, acquittée et établie par une banque de premier ordre ou une compagnie d'assurances agréée par le

	<p>Ministère en charge des finances et autorisée à émettre des cautions dans le cadre des marchés publics (suivant modèle joint) et dont la liste est disponible à la pièce N°11 du présent Dossier ;</p> <p>j) Plan de localisation signé et timbrée au tarif en vigueur ;</p> <p>k) Une Attestation de conformité fiscale délivrée par le Chef de centre des Impôts et en cours de validité timbrée au tarif en vigueur ;</p> <p>l) Un Certificat de non-exclusion des Marchés Publics délivrée par l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;</p> <p>m) Une attestation délivrée par la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale certifiant que le soumissionnaire a satisfait à ses obligations vis-à-vis de ladite caisse/ Attestation de non utilisation de personnel salarié datant de moins de trois (03) mois à compter de la date de signature de ladite attestation ;</p> <p>Toutes les pièces du Dossier administratif devront être datées de moins de trois (03) mois et signées par les autorités compétentes.</p>
	<p>2. Volume 2 : L'Offre Technique</p> <p>Elle contiendra les éléments ci-après :</p> <p>a) Une lettre de soumission de la proposition technique ;</p> <p>b) Une brève description du Candidat et un aperçu de son expérience récente dans le cadre de missions similaires (Tableau 4B). Pour chacune d'entre elles, ce résumé doit notamment indiquer le profil du personnel proposé, la durée de la mission, le montant du contrat et la part prise par le Candidat. Pour chaque mission il faudra produire les documents justificatifs, (copies des marchés ou lettres- commande première et dernière pages, PV de réception certifiant la bonne exécution de ces marchés).</p> <p>c) Toutes observations ou suggestions éventuelles sur les Termes de Référence et les données, services et installations devant être fournis par le Maître d'Ouvrage (Tableau 4C) ;</p> <p>d) Un descriptif de la méthodologie et du plan de travail proposés pour accomplir la mission (Tableau 4D) ;</p> <p>e) La composition de l'équipe proposée, par spécialité, ainsi que les tâches qui sont confiées à chacun de ses membres et leur calendrier (Tableau 4E) ;</p> <p>f) Des curricula vitæ récemment signés par le personnel spécialisé proposé (datant de moins de trois (03) mois). Ils seront accompagnés des attestations de disponibilité signées et datées par chaque personnel proposé avec une copie du diplôme certifiée conforme par les autorités administratives compétentes (Tableau 4F).</p> <p>g) Les estimations du temps nécessaire par personnel clé justifiées par des diagrammes à barre indiquant le temps de travail prévu pour chacun (Tableaux 4E et 4G) ;</p> <p>h) La liste du matériel et véhicules nécessaires avec des pièces justificatives (photocopies des factures pour le matériel et photocopies des cartes-grises certifiées conformes par les services compétents pour les véhicules) ;</p> <p>i) CCAP et TDR paraphés, datés, cachetés et signés à la dernière page</p> <p>j) Toute autre information demandée dans le RPAO.</p>

	<p>La proposition technique ne doit comporter aucune information financière.</p> <p>Volume 3 : La proposition financière</p> <p>Elle contiendra les pièces ci-après visées au 3.6 du RGAO :</p> <ol style="list-style-type: none"> La lettre de soumission de la proposition financière, en originale rédigée sur modèle joint, timbrée au tarif en vigueur, signée et datée ; Le Bordereau des Prix Unitaires dûment rempli, paraphé sur toutes les pages et signé, daté et cacheté à la dernière page ; Le Détail Quantitatif et Estimatif dûment rempli paraphé sur toutes les pages et signé, daté et cacheté à la dernière page ; Le Sous-Détail des prix et/ou la décomposition des prix forfaitaires (Voir tableaux 5B à 5K) cacheté sur toutes les pages. <p>N.B : Les différentes parties d'un même Dossier doivent obligatoirement être séparées par des intercalaires de couleur autre que le blanc, aussi bien dans l'original que dans les copies, de manière à faciliter son examen.</p> <p>Le Dossier Administratif et les <u>propositions</u> techniques et financières doivent être soumises au plus tard au plus tard 30... 01... AOÛT... 20143h au Secrétariat du Coordonnateur National/Spécialiste en Passation des Marchés Publics du PAD-CACAO sis Mini prix Bastos, Ancien FAO Tél. : 697232013.</p> <p>Les Dossiers Administratifs et les propositions techniques seront ouverts par la Commission Spéciale de Passation des Marchés placée auprès du Fonds de Développement des filières Cacao et Café dans la salle de conférence du FODECC à l'immeuble Siège, sis au Boulevard Jean Paul II le 30... 01... AOÛT... 2014, à 14 heures, heure locale, en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés.</p> <p>Les propositions financières seront ouvertes par la Commission Spéciale de Passation des Marchés placée auprès du Fonds de Développement des filières Cacao et Café dans la salle de conférence du FODECC à l'immeuble Siège, sis au Boulevard Jean Paul II heure locale, en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés ayant obtenu la note minimale de 70 points sur 100 et ayant satisfait à tous les critères éliminatoires.</p>
5.1.	<p>CRITÈRES ÉLIMINATOIRES :</p> <p>Les critères éliminatoires du présent Appel d'Offres sont les suivants :</p> <p>1-Absence ou non-conformité d'une pièce administrative après un délai de 48 heures accordé par la CSPM ;</p> <p>2-Absence ou non-conformité de la caution de soumission à l'ouverture des offres ;</p> <p>3-Fausses déclarations ou pièces falsifiées ;</p> <p>4-Note technique inférieure à 70 points sur 100 ;</p> <p>5-Présence des informations financières dans les pièces administratives ou l'offre technique ;</p> <p>6-Absence de présentation de l'offre financière témoin destinée à l'ARMP dans une enveloppe séparée, scellée et marquée comme tel pour les soumissions off line uniquement ;</p> <p>7-Nombre insuffisant de copies ou absence de l'original.</p>

	<p>2 Critères Essentiels :</p> <p>L'évaluation de l'Offre Technique portera sur les critères essentiels résumés ci-après :</p> <table> <tr> <td>Présentation générale de l'Offre</td><td>03 points</td></tr> <tr> <td>Expérience et références du Cabinet/Bureau d'Etudes</td><td>08 points</td></tr> <tr> <td>Organisation et méthodologie</td><td>30 points</td></tr> <tr> <td>Moyens logistiques et matériel</td><td>09 points</td></tr> <tr> <td>Qualification et compétences techniques et professionnelles du personnel clé</td><td>50 points</td></tr> <tr> <td>TOTAL :</td><td>100 POINTS</td></tr> </table>	Présentation générale de l'Offre	03 points	Expérience et références du Cabinet/Bureau d'Etudes	08 points	Organisation et méthodologie	30 points	Moyens logistiques et matériel	09 points	Qualification et compétences techniques et professionnelles du personnel clé	50 points	TOTAL :	100 POINTS
Présentation générale de l'Offre	03 points												
Expérience et références du Cabinet/Bureau d'Etudes	08 points												
Organisation et méthodologie	30 points												
Moyens logistiques et matériel	09 points												
Qualification et compétences techniques et professionnelles du personnel clé	50 points												
TOTAL :	100 POINTS												
5.9	<p>En cas de rabais ses modalités devront être précisées dans l'offre financière :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pour être admis, le rabais doit être mentionné en lettres et en chiffres ; • La preuve du rabais consenti par le soumissionnaire doit être jointe au rapport de la Sous -Commission d'analyse 												
5.10	<p>La formule utilisée pour établir les scores financiers est la suivante : $SF = 100 \times Fm/F$, SF étant le score financier, FM la proposition financière la moins disante et F le montant de la proposition considérée.</p> <p>Les poids respectifs attribués aux propositions technique et financière sont :</p> <p>$T=0,80$ et $F= 0,20$</p> <p>La note globale est : $0,80 \times St + 0,20 \times SF$.</p> <p>Le Marché sera attribué au Soumissionnaire dont l'Offre aura été évaluée la mieux disante ayant satisfait à tous les critères éliminatoires.</p>												
6.1	<p>Les négociations ont lieu à l'adresse suivante :</p> <p>Secrétariat du Coordonnateur National du PAD-CACAO/ Spécialiste en Passation des Marchés sis à Mini Prix Bastos, ancien FAO – Yaoundé, Tél. : 697 23 20 13 », mail : padcacaominader@gmail.com.</p>												
7.2.	<p>Le début de la mission est prévu dès signature de l'Ordre de Service de commencer les prestations _____</p>												



REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET
DU DEVELOPPEMENT RURAL

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DU DEVELOPPEMENT DE
L'AGRICULTURE

PROJET D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DU
CACAO (PAD-CACAO)



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF AGRICULTURE AND
RURAL DEVELOPMENT

GENERAL SECRETARIAT

DEPARTMENT OF AGRICULTURE
DEVELOPMENT

COCOA DEVELOPMENT SUPPORT
PROJECT
(COCOA-DSP)

MAITRE D'OUVRAGE :

MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL

COMMISSION COMPETENTE :

COMMISSION SPECIALE DE PASSATION DES MARCHES PLACEE AUPRES DU
FODECC

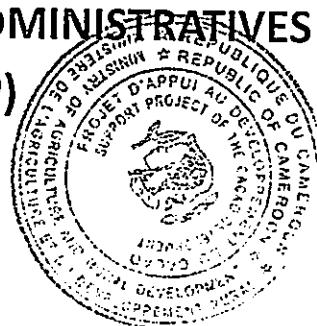
APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT EN PROCEDURE D'URGENCE

N°005/AONR/MINADER/CSPM-FODECC/2024 DU 31 JUIL 2024 EN VUE
DU RECRUTEMENT D'UN CABINET POUR LE RENFORCEMENT DES UNITES
DE FORMATION EXISTANTES DE PREMIERE ET DE DEUXIEME GENERATION
SUR LES BONNES PRATIQUES AGRICOLES, POUR LE COMPTE DU PROJET
D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DU CACAO (PAD-CACAO)

FINANCEMENT : FONDS DE DEVELOPPEMENT DES FILIERES
CACAO ET CAFE (FODECC) - PTBA PAD-CACAO

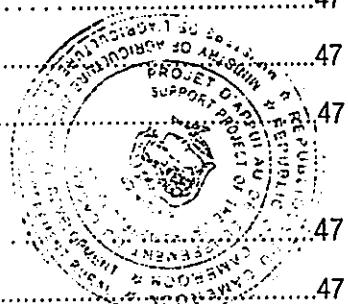
IMPUTATION : 2024 184 34 4110010-201106

**PIÈCE N° 4 : CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES
PARTICULIÈRES (CCAP)**



SOMMAIRE

Chapitre I : Généralités	41
Article 1 : Objet du marché.	41
Article 2 : Consistance des prestations.	41
Article 3 : Procédure de Passation du Marché	41
Article 4 : Définitions, attributions et nantissements.	41
Article 5 : Langue, loi et réglementation applicables.	42
Article 6 : Pièces constitutives du marché	42
Article 7 : Textes généraux applicables	43
Article 8 : Communication	43
Article 9 : Ordres de Service.	43
Article 10: Marchés à tranches conditionnelles	44
Article 11 : Matériel et personnel du prestataire.	44
Chapitre II : Clauses Financières	44
Article 12 : Garanties et cautions.	44
Article 13 : Montant du marché.	45
Article 14 : Lieu et mode de paiement.	45
Article 15 : Variation des prix.	45
Article 16 : Formules de révision des prix.	45
Article 17 : Formules d'actualisation des prix.	45
Article 18 : Avances.	45
Article 19 : Règlement des prestations	46
Article 20 : Intérêts moratoires.	46
Article 21 : Pénalités de retard et pénalités spécifiques	47
Article 22 : Régime fiscal et douanier.	47
Article 23 : Timbre et enregistrement de Marchés	47
Chapitre III : Exécution des prestations	47
Article 24 : Défais d'exécution du marché	47
Article 25 : Obligations du Maître d'Ouvrage.	48
Article 26 : Obligations du prestataire.	48



Article 27 : Assurances	48
Article 28 : Programme d'exécution	
Article 29 : Agrément du personnel	49
Chapitre IV : Réception des prestations	49
Article 30 : Commission de suivi et recettes techniques	
Chapitre V : Dispositions diverses	49
Article 31 : Cas de force majeure	49
Article 32 : Résiliation du marché	50
Article 33 : Différends et litiges	50
Article 34 : Edition et diffusion du marché	50
Article 35 et dernier : Entrée en vigueur du marché	50



Chapitre I : Généralités

Article 1 : Objet du Marché

Le présent Marché a pour objet recrutement d'un cabinet pour le renforcement des unités de formation existantes de première et de deuxième génération sur les bonnes pratiques agricoles, pour le compte du projet d'appui au développement du cacao (PAD-CACAO).

Article 2 : Consistance de la prestation

Il s'agira d'encadrer 50 Organisations de Producteurs de première et deuxième génération sur 200 ha d'Unités de Formation des Bonnes Pratiques Agricoles, répartis dans les 08 régions productrices de cacao au Cameroun. De manière plus spécifique de :

- Conduire des sessions d'actualisation du diagnostic participatif au sein des 50 Unités de Formation identifiées ;
- Mettre en place des approches innovantes de vulgarisation des référentiels techniques de la cacaoculture, capitalisant les acquis des actions précédemment réalisées au sein des 50 OP de première et deuxième génération ;
- Organiser des sessions de formation des formateurs de 20 points focaux des unités de formation ;
- Organiser des sessions de formation de 1000 producteurs relais pour la restauration du potentiel de production des pieds de cacaoyers présents dans les 200 ha de parcelles de démonstration ;
- Renforcer l'implication des jeunes et des femmes dans les Unités de Formation ;
- Assurer le suivi des interventions des acteurs impliqués dans la mise en œuvre durant la période de prestation.

Article 3 : Procédure de passation du Marché

Le présent Marché est passé après Appel d'Offres National Restreint N°005/AONR/MINADER/CSPM-FODECC/2024 DU ~~30 AOÛT 2024~~ en Procédure d'Urgence conformément à la réglementation en vigueur.

Article 4 : Définitions, attributions et nantissements

4.1. Définitions et attributions

- L'Autorité en charge des Marchés Publics est le Ministre Délégué à la Présidence de la République en charge des Marchés Publics ;
- Le Maître d'Ouvrage est le Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural, il représente l'Administration bénéficiaire des prestations ;
- Le Chef de Service du Marché est le Coordonnateur National du PAD-CACAO, il veille au respect des clauses administratives, techniques et financières et des délais contractuels ;
- L'Ingénieur du Marché est le Chef de la Composante d'Accompagnement à l'Amélioration de la Productivité des Exploitations et de la Qualité du Cacao (APEQC) du PAD-CACAO, il est responsable du suivi technique du Marché.
- Le prestataire est le Cabinet/Bureau d'Etudes.....

4.2. Nantissement

Le présent Marché peut être donné en nantissement, sous réserve de toute forme de cession de créance.

Dans ce cas :

- L'autorité chargée de l'ordonnancement et de la liquidation des paiements est le Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural ;
- L'organisme ou le responsable chargé du paiement est l'Agent Comptable auprès du Fonds de Développement des filières Cacao et Café.
- Le responsable compétent pour fournir les renseignements au titre de l'exécution du présent Marché est le Chef de service de Marché.

Article 5 : Langue, lois et règlements applicables

5.1. La langue utilisée est le Français et/ou l'Anglais.

5.2. Le prestataire s'engage à observer les lois et règlements en vigueur en République du Cameroun et ce, aussi bien dans sa propre organisation que dans la réalisation du présent Marché.

Si au Cameroun, ces lois et règlements en vigueur à la date de signature du présent Marché venaient à être modifiés après sa signature, les coûts éventuels qui en découleraient directement seraient pris en compte sans gain ni perte pour chaque partie.

Article 6 : Pièces constitutives du Marché

Les pièces contractuelles constitutives du présent Marché sont par ordre de priorité :

1. La soumission ou l'acte d'engagement ;
2. Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) ;
3. Les termes de références ;
4. Les éléments propres à la détermination du montant du Marché, tels que, par ordre de priorité :

- le Détail ou le Devis Estimatif ;
- Les Bordereaux des Prix Unitaires ;
- La décomposition des prix forfaitaires.

5. Le Cahier des Clauses Administratives Particulières auquel le Cocontractant est spécifiquement assujetti applicable aux marchés publics de services et prestations intellectuelles mis en vigueur par Arrêté N°33 du 13 février 2007.

6. L'Arrêté N°038/CAB/PM du 15 mai 2014 mettant en vigueur les Dossiers Type d'Appel d'Offres pour les prestations intellectuelles.

Article 7 : Textes généraux applicables

Le présent marché est soumis aux textes généraux ci-après :

- 1- *La loi n°74/18 du 05 décembre 1974 relative au contrôle des ordonnateurs, gestionnaires et gérants des crédits publics et des entreprises de l'Etat, modifiée par la loi n°76/04 du 08 juillet 1976 ;*
- 2- *La loi n°98/013 du 14 juillet 1998 relative à la concurrence ;*
- 3- *La loi n°2010/013 du 21 décembre 2010 relative régissant les communications électroniques au Cameroun ;*
- 4- *La loi n°2010/021 du 21 décembre 2010 relative régissant le commerce électronique au*



- 5- La loi n°2018/011 du 11 juillet 2018 portant Code de Transparency et de Bonne Gouvernance dans la gestion des Finances Publiques au Cameroun ;
- 6- La loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat du Cameroun et des autres entités publiques ;
- 7- La loi n°2023/019 du 19 décembre 2023 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2024 ;
- 8- Le décret n°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics et ses modalités suscitées ;
- 9- Le décret n°2008/376 du 12 novembre 2008 portant organisation administrative de la République du Cameroun ;
- 10- Le Décret n°2011/152/PM du 15 juin 2011 fixant les modalités d'application de la loi République du Cameroun ;
- 11- Le Décret n°2011/408 du 21 décembre 2010 relatif à l'organisation du Gouvernement, modifié et n°2010/021 du 21 décembre 2011 portant réglementation le commerce électronique au Cameroun ;
- 12- Le Décret n° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
- 13- Le décret n°2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'ARM ;
- 14- Le Décret n°2005/118 du 05 avril 2005 portant organisation du Ministère de l'Agriculture et n°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'ARM ;
- 15- Le décret n°2018/190 du 02 Mars 2018 portant réaménagement du gouvernement ;
- 16- Le décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
- 17- Le décret n°2018/492 du 21 juin 2018 fixant les règles régissant le processus de maturation et les frais du dossier d'appel d'offres ;
- 18- L'arrêté n°093/CAB/PM du 05 novembre 2002 fixant les montants de la caution de soumission des projets d'investissement public ;
- 19- L'arrêté n°33/CAB/PM du 13 février 2007 mettant en vigueur les Charters des Clauses et les frais du dossier d'appel d'offres ;
- 20- L'arrêté n°9/MINMAP/CAB du 23 janvier 2023 fixant les seuils et les types de marchés administratifs Généraux applicables aux marchés publics ;
- 21- L'arrêté n°10/MINMAP/CAB du 23 janvier 2023 fixant la liste des actes et documents à publier pourtant faire l'objet de passation par voie électronique au titre de l'exercice 2023 ;
- 22- La circulaire n°000001/PR/MINMAP/CAB du 25 avril 2022 relative à l'application du Code des marchés Publics ;
- 23- La circulaire n°0000026/C/MINFI du 29 Décembre 2023 portant Instructions relatives à l'Execution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Execution du Budget et à l'Execution des autres Entités Publiques, pour l'exercice 2024 ;
- 24- La loi n°2001/014 du 23 juillet 2001 relative à l'activité semencière ;
- 25- La loi n°2003/003 du 21 avril 2003 portant protection phytosanitaire ;
- 26- La loi n°2003/003 du 21 avril 2003 portant protection phytosanitaire ;
- 27- Loi n°96/12 du 5 août 1996 portant loi-cadre relative à la gestion de l'énergie ;
- 28- Loi n°89/27 du 29 décembre 1989 portant loi-cadre sur les déchets toxiques et dangereux ;
- 29- Loi n°2018/020 du 11 décembre 2018 portant loi-cadre sur la sécurité des utilisateurs des équipements de télécommunications ;
- 30- Le décret n°2005/118 du 15 avril 2005 portant organisation du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural ;
- 31- Le décret n°2005/153 du 04 mai 2005 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence Nationale des Semences et Outils de production et de distribution des semences ;
- 32- Le décret n°2005/153 du 04 mai 2005 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence Nationale des Semences et Outils de production et de distribution des semences ;
- 33- du Conseil National des Semences et Outils de production et de distribution des semences ;
- 34- le décret n°2005/3091/PM du 29 avril 2005 fixant les modalités de production, de commercialisation et de distribution des semences ;
- 35- contreôle de qualité et de commercialisation des semences ;
- 36- Décret n°2005/0770/PM du 06 avril 2005 fixant les modalités d'exécution des opérations de 37- Décret n°2005/0771/PM du 06 avril 2005 fixant les modalités d'exécution des opérations de



- quarantaine végétale ;
- 38- Décret N° 2005/0772/PM DU 06 avril 2005 fixant les conditions d'homologation et de contrôle des produits phytosanitaires ;
- 39- Décret n° 2005/0770/pm du 6 avril 2005 fixant les modalités de lutte phytosanitaire ;
- 40- Décret N° 2011/2584/pm du 23 août 2011 fixant le régime de protection des sols et du sous-sol ;
- 41- Arrêté N°00085/19/A/MINADER/CAB du 1 juillet 2019 fixant la durée de validité des arrêtés de certification des appareils de traitement phytosanitaire ;
- 42- Arrêté N°00002/MINAGRI/DIRAGRI/SDPV du 17 Janvier 1989 portant interdiction de certains pesticides sur le marché camerounais : CAPTAFOL, ACETATE DE DINOSEBE (ARETII), DINOSEBE, BINAPACRYL (MOROCIDE), CYHEXATIN, DIELDRINE, ALDRINE, HEPTACHLORE, 2-4-5 TCP- ;
- 43- Arrêté N°71/08/D/MINADER/SG/SDRP/SRP du 17 juillet 2008 portant interdiction d'utilisation de certains pesticides sur cacao : Malathion, Amitraz, Carbaryl, Cartap, Diazinon, Endosulfan, Fenobucarb (BPMC), Methyl-parathion, Propoxur (DIGRAIN 4, MALAGRIN DP 5, POUDROX, PERCAL M, MITAC 20 EC, SEVIN 85 S, KART 50 SP, BASUDINE 600 EW, CAOFORCE 600 EC, KNOX-OUT, CALLISULFAN 35 EC, CALLISULFAN 330 CS, THIODAN ULTRACAPS, THIODAN 35 EC, THIONEX 35 EC, THIONEX 50 EC, THIOPLANT 50 WP, TRITOPLANT 35 EC, BASSA 500 EC, ANNIBAL 500 EC, PENNCAP-M, UNDEN 75 WP) ;
- 44- Arrêté N°27/09/A/MINADER/SG/CNHPCAT/SEC du 23 mars 2009 portant interdiction d'utilisation des produits phytosanitaires contenant le Carbosulfan (CARBOPHALM 35 DS, GENERAL 40 % WS, MARSHAL 35 DS, MARSHAL 480 EC, CARBOFAN 35 DS, GENERAL 40 WS et PROCOT 40 WS) ;
- 45- Arrêté N°057/05/A/MINADER/SG/DPA/SDPV/LAD du 22 août 2005 portant interdiction des formulations pesticides à base de Lindane ;
- 46- Arrêté n°0699/A/MINADER/SG/CNHPCAT du 23 juillet 2013 portant interdiction d'utilisation des produits phytosanitaires contenant le Carbofuran (BASTION 10 G, FURAPLANT 10 G, SESAME 5 G) ;
- 47- Arrêté n°00829/A/MINADER/SG/CNHPCAT du 30 juillet 2013 portant interdiction d'utilisation des produits phytosanitaires contenant le Dimethoate (CALLIDIM 200 EC, CALLIDIM 400 EC, CYPERDIM 220 EC, CYPLANDIM 260 EC, DIMEX 400 EC, DIMEZYL 400 EC, METEOR 400 EC, PLANTHOATE 400 EC).
- 48- Arrêté N° 0222/A/MINEF du 25 mai 2002 portant procédures d'élaboration, d'approbation, de suivi et de contrôle de la mise en œuvre des plans d'aménagement des forêts de production du domaine forestier permanent ;
- 49- Décision N°01326/16/D/MINADER/SG/DRCQ/SDRP/SRP portant interdiction de l'importation et de l'homologation des formulations de pesticides à base de Métalaxyl au Cameroun. (APROMIL 72 WP, BINGO-A, CACAOMIL, CALLQMILE PLUS, CLEANOMIL PLUS 72 WP, COCOASTAR 72 WP, COCOMIL 72 WP, COMFAGRO 72 WP, COTOMIL 72 WP, FONGICAO 720 WP, FONGISTAR 72% WP, FUNGIFORCE 72 WP, FUNGIOFF 720 WP, GRETOMIL 72 WP, MANCOLAX 72 WP, MANCOZYNE PLUS 720 WP, MANCOZAN SUPER, METACHAMP, METALM 72 WP, METAZEB 72 WP, MONGHAMP 72 WP, O.K.MIL, PLANOXYL 72 WP, PLANTOMIL 72 WP, RADAR 72 WP, SHACQZ FORCE, SINOMIL SUPER 720 WP, SONAMIL PLUS 72 WP, SOPIMIL SUPER 720 SC, UNILAX 72 WP) ;
- 50- Décision N°00600/MINADER/SG/DRCQ/SDRP/SRE du 16 novembre 2020 fixant la liste des engrains exemptés des tests d'efficacité agronomique ;
- 51- Décision N° 0800 /MINADER/SG/DRCQ/SDRSQV DU 21 JUILLET 2016 portant homologation du règlement technique de production, du contrôle et de la certification des semences hybrides et des plants de cacaoyer (*Theobroma cacao*) ;
- 52- Lettre circulaire N° 00007 20/LC/MINADER/SG/DRCQ/SRP du 30 décembre 2020 relative à l'interdiction de l'importation et de l'homologation des formulations de pesticide à base de chlopyrifos, chlorpyriphos-éthyl et chlorpyriphos-méthyl au Cameroun ;

53- *Lettre circulaire N°04434/16/L/MINADER/SG/DRCQ/SDRP/SRP du 25 Novembre 2016 relative à l'Interdiction de l'acquisition et de la distribution des formulations des pesticides à base de Métalaxyl dans le cadre des marchés publics au Cameroun ;*

Article 8 : Communication

Toutes les communications au titre du présent Marché sont écrites et les notifications faites aux adresses ci-après :

- 1. Dans le cas où le Cocontractant est le Destinataire : Monsieur : BP : , Tél : avec copie adressée dans les mêmes délais, au Maître d’Ouvrage, au Chef de service et à l’Ingénieur le cas échéant.**
Passé le délai de 15 jours fixé à l’article 6.1 du CCAG pour faire connaître au Maître d’Ouvrage, au Chef de Service son domicile, les correspondances seront valablement adressées à la mairie de Yaoundé 2^{ème}.
- 2. Dans le cas où le Maître d’Ouvrage en est le destinataire : Secrétariat du Coordonnateur National du PAD-CACAO/ Spécialiste en Passation des Marchés sis à Mini Prix Bastos, ancien FAO – Yaoundé, Tél. : 697 23 20 13 », mail : padcacaominader@gmail.com avec copie adressée dans les mêmes délais, au Chef de service du Marché et à l’Ingénieur du Marché.**

Article 9 : Ordre de Service

Les différents Ordres de Service seront établis et notifiés ainsi qu'il suit :

9.1 L’Ordre de Service de commencer les prestations est signé et notifié par le Maître d’Ouvrage au Cocontractant avec copie, au Chef de service du Marché, à l’Ingénieur du Marché, au MINMAP et à l’Organisme Payeur.

9.2 Les Ordres de Service ayant une incidence sur l’objectif, le montant ou le délai d’exécution du Marché seront signés et notifiés par le Maître d’Ouvrage au Cocontractant avec copie au Chef de Service du Marché, à l’Ingénieur du Marché, au MINMAP et à l’Organisme Payeur. Le visa préalable de l’Organisme Payeur sera éventuellement requis avant la signature de ceux ayant une incidence sur le montant.

9.3 Les Ordres de Service à caractère technique liés au déroulement normal des prestations seront directement signés par le Chef de Service du Marché et notifiés au Cocontractant par l’Ingénieur du Marché avec copie au Maître d’Ouvrage et au MINMAP.

9.4 Les Ordres de Service valant mise en demeure seront signés par le Maître d’Ouvrage et notifiés au Cocontractant par le Chef de Service du Marché, avec copie à l’Ingénieur du Marché et au MINMAP.

9.5. Les Ordres de Service de suspension et de reprise des prestations pour cause de force majeure seront signés par le Chef de Service du Marché et notifiés au Cocontractant par l’Ingénieur du Marché avec copie au Maître d’Ouvrage et au MINMAP.

9.6. Le prestataire dispose d'un délai de quinze (15) jours pour émettre des réserves sur tout Ordre de Service reçu. Le fait d'émettre des réserves ne dispense pas le prestataire d'obéir aux les Ordres de Service reçus.

Article 10 : Marché à tranches conditionnelles

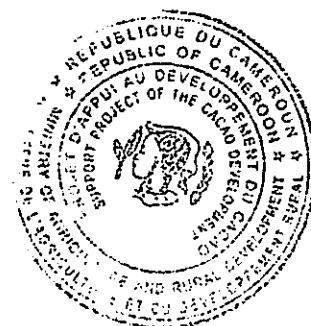
Le marché est en une tranche ferme de paiement dès exécution des activités atteignant l'objet du présent AONR.

Article 11 : Matériel et personnel du prestataire

11.1. Toute modification même partielle apportée aux propositions de l'Offre Technique n'interviendra qu'après agrément écrit du Maître d'Ouvrage ou du Chef de Service du Marché. En cas de modification, le prestataire le fera remplacer par un personnel de compétence (qualifications et expérience) au moins égale ou par un matériel de performance similaire et en bon état de marche.

11.2. Toute modification unilatérale apportée aux propositions en matériel et en personnel d'encadrement de l'offre technique, avant et pendant l'exécution des prestations constitue un motif de résiliation du Marché tel que visé à l'article 34 ci-dessous.

11.3 Toute modification apportée sera notifiée au Maître d'Ouvrage.



Chapitre II : Clauses financières

Article 12 : Garanties et cautions

12.1. Cautionnement définitif

Le cautionnement définitif est fixé à 2 % du montant TTC du Marché. Il est constitué et transmis au Chef Service du Marché dans un délai maximum de vingt (20) jours à compter de la date de notification du Marché.

Le cautionnement sera restitué, ou la garantie libérée, dans un délai d'un (01) mois suivant la date de réception provisoire des prestations, à la suite d'une main levée délivrée par le Maître d'Ouvrage après demande du prestataire.

12.2. Cautionnement de garantie

Sans objet.

12.3. Cautionnement d'avance de démarrage

L'avance de démarrage devra être cautionnée à cent pour cent (100%) émise par un établissement bancaire installé sur le territoire camerounais, et agréé par le Ministre en charge des Finances.

Article 13 : Montant du Marché

Le montant du Marché, tel qu'il ressort du (Détail ou Devis Estimatif) ci-joint :

Première tranche 40%

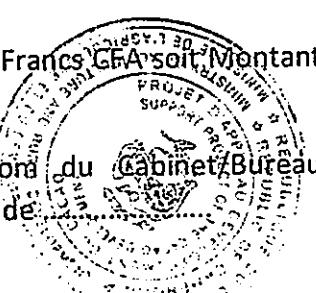
- Montant HT : (.....) francs F CFA ;
- Montant de la IR : (.....) francs F CFA ;
- Montant de la TVA : (.....) francs F CFA ;
- Montant Net à percevoir =HT-IR (.....) francs F CFA.

Deuxième tranche 60%

- Montant HT : (.....) francs F CFA ;
- Montant de la IR : (.....) francs F CFA ;
- Montant de la TVA : (.....) francs F CFA ;
- Montant Net à percevoir =HT-IR (.....) francs F CFA.

Article 14 : Lieu et mode de paiement

Le Maître d'Ouvrage se libérera des sommes dues par virement en Francs CFA soit Montant NAP (.....) francs F CFA ;

par crédit au compte N° ouvert au nom du du Cabinet/Bureau d'Etudes à la banque agence de 

Article 15 : Variation des prix

Les prix sont fermes et non révisables.

Article 16 : Formules de révision des prix

Les prix du bordereau des prix sont non révisables.

Article 17 : Formules d'actualisation des prix

Non applicable.

Article 18 : Avance de démarrage

- 18.1 Conformément aux textes en vigueur et sur demande expresse du Cocontractant adressée au Maître d’Ouvrage, il pourra être accordé une avance de démarrage d’un montant au plus égal à vingt pour cent (20%) du montant TTC du marché sans justification. Cette avance devra être cautionnée à cent pour cent (100%) par un établissement bancaire installé sur le territoire camerounais, et agréé par le Ministre en charge des Finances.
- 18-2 L'avance de démarrage sera remboursée par prélèvement de cinquante pour-cent (50%) du montant des travaux de chaque décompte à partir du moment où les travaux effectués dépassent quarante pour cent (40%) du montant du marché. Il doit être terminé au plus tard lorsque le montant des travaux atteint quatre-vingt pour-cent (80%) de la valeur du marché. En tout état de cause, le remboursement devra être terminé un (01) mois avant la date d'expiration du délai contractuel.
- 18-3 Au fur et à mesure du remboursement des avances, Le Maître d’ouvrage donnera la mainlevée de la part de la caution correspondante si le Cocontractant en fait la demande.

Article 19 : Règlement des prestations

Le Maître d’Ouvrage se libérera des sommes dues de la manière suivante :

Les décomptes seront établis en cinq (05) exemplaires, par le Cocontractant, vérifiés par l’Ingénieur du Marché et validés par le Chef Service du Marché, puis approuvés et liquidés par le Maître d’Ouvrage.

Les décomptes partiels seront transmis pour information au MINMAP par le Maître d’Ouvrage. Le décompte final doit être revêtus du Visa du MINMAP.

Les modalités de paiement sont les suivantes :

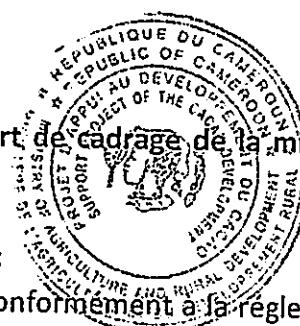
- 40% dès validation du rapport de cadrage ;
- 60% après validation du rapport final.

19.1 Pour le paiement suite à la validation du rapport de cadrage de la mission pour la première tranche

Le prestataire devra joindre comme liasse de paiement :

- Les décomptes en cinq (05) exemplaires timbrées conformément à la réglementation en vigueur ;
- Une copie du Marché signé et enregistré ;
- Un Dossier fiscal complet ;
- Un Procès-verbal de réception du rapport de cadrage ;
- Une photocopie du Cautionnement définitif
- Un Ordre de Service de démarrage des prestations notifié.

19.2 Pour le paiement suite au dépôt du rapport final de la dernière tranche



Le prestataire devra joindre comme liasse de paiement :

- Les décomptes en cinq (05) exemplaires timbrées conformément à la réglementation en vigueur ;
- Une copie du Marché signé et enregistré ;
- Un Dossier fiscal complet ;
- Un Procès-verbal de réception du rapport final ;
- Une photocopie du Cautionnement définitif
- Un Ordre de Service de démarrage des prestations notifié.

Toutefois pour le paiement du rapport final de la dernière tranche, il faudra que les décomptes soient revêtus du visa préalable du MINMAP.

Article 20 : Intérêts moratoires

Les intérêts moratoires éventuels dus conformément à l'article 166 et 167 du Décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics.

Article 21 : Pénalités de retard et Pénalités spécifiques

21.1 Pénalités de retard

Le montant des pénalités de retard est fixé comme suit :

- Remise des rapports périodiques dans un délai supérieur à 15 jours après la fin de la période couvrant le rapport ;
- Remise du rapport final dans un délai supérieur à 30 jours après la fin du délai contractuel des travaux ;
- Remise au-delà de 15 jours après la notification d'attribution d'une attestation de domiciliation du Bureau de contrôle, à proximité du lieu des travaux (art 6 C.C.A.P.);
- Ventilation à tous les destinataires au-delà de cinq (05) jours, des décomptes des travaux à compter de leur signature par l'entreprise.

Le montant cumulé des pénalités est limité à dix pour cent (10%) du montant TTC du Marché de base. En cas de dépassement de 10%, le Marché peut être résilié.

Article 22 : Régime fiscal et douanier

La fiscalité applicable du présent Marché comporte notamment :

- a. Des impôts et taxes relatifs aux bénéfices industriels et commerciaux, y compris l'AIR qui constitue un précompte sur l'Impôt des Sociétés ;
- b. Des droits d'enregistrement calculés conformément aux stipulations du Code des Impôts ;
- c. Des droits et taxes attachés à la réalisation des prestations prévues par le Marché :
 - Des droits et taxes d'entrée sur le territoire camerounais (Droits de douanes, TVA, taxe informatique) ;
 - Des droits et taxes commerciaux.

Ces éléments doivent être intégrés dans les charges que l'entreprise impute sur ses coûts d'intervention et constituer l'un des éléments des Sous-Détails des Prix Hors Taxes.

Le prix TTC s'entend TVA incluse.

Article 23 : Timbres et enregistrement du Marché

Sept (07) exemplaires originaux du Marché seront timbrés et enregistrés par les soins et aux frais du prestataire, conformément à la réglementation en vigueur.



Chapitre III : Exécution des prestations

Article 24 : Période d'exécution du Marché

- 24.1. La période d'exécution des prestations objet du présent Marché est de 90 jours.
- 24.2. Ce délai court à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de commencement des prestations.
- 24.3. Dès le dépôt d'un rapport final de réception sanctionnant la fin de la prestation, le délai sera suspendu. L'Ordre de service de démarrage lui sera notifié lors du démarrage ci suivante.

Article 25 : Obligations du Maître d'Ouvrage

- 25.1. Le Maître d'Ouvrage est tenu de fournir au prestataire les informations nécessaires à l'exécution de sa mission, et de lui garantir, aux frais de ce dernier, l'accès aux sites des projets.
- 25.2. Le Maître d'Ouvrage assure au prestataire protection contre les menaces, outrages, violences, voies de fait, injures ou diffamations dont il peut être victime en raison ou à l'occasion de l'exercice de sa mission.

Article 26 : Obligations du prestataire

- 26.1. Le prestataire exécute les prestations et remplit ses obligations de façon diligente, efficace et économique, conformément aux normes, techniques et pratiques généralement acceptées dans son domaine d'activité.
- 26.2. Pendant la durée du Marché, le prestataire ne s'engage pas directement ou indirectement, dans des activités professionnelles ou contractuelles susceptibles de compromettre son indépendance par rapport aux missions qui lui sont dévolues.
- 26.3. En cas de conflit d'intérêt du fait d'un membre de l'équipe de la mission, le prestataire doit le signaler par écrit au Maître d'Ouvrage et doit remplacer l'expert, impliqué dans le projet de Marché.

Le conflit d'intérêt s'entend de toute situation dans laquelle le prestataire pourrait tirer des profits directs ou indirects d'un marché passé par le Maître d'Ouvrage auprès de laquelle il est consulté ou toute situation dans laquelle il a des intérêts personnels ou financiers suffisants pour compromettre son impartialité dans l'accomplissement de ses fonctions ou de nature à affecter défavorablement son jugement.

- 26.4. Le prestataire est tenu au secret professionnel vis-à-vis des tiers, sur les informations, renseignements et documents recueillis ou portés à sa connaissance à l'occasion de l'exécution du Marché.

A ce titre, les documents établis par le prestataire au cours de l'exécution du Marché peuvent être publiés ou communiqués qu'avec l'accord écrit du Maître d'Ouvrage.

- 26.5. Le prestataire est tenu lors du dépôt du rapport final, de restituer tous les documents empruntés au Maître d'Ouvrage.

26.6. Le prestataire ainsi que ses associés ou ses sous-traitants s'interdisent pendant la durée du Marché, et à son issue pendant six (6) mois de fournir des biens, prestations ou services destinés au Maître d'Ouvrage découlant des prestations ou ayant un rapport étroit avec elles (à l'exception de l'exécution des prestations ou de leur continuation).

26.7. Le prestataire doit prendre en charge des frais professionnels et de la couverture de tous risques de maladie et d'accident dans le cadre de sa mission.

26.8. Le prestataire ne peut pas modifier la composition de l'équipe proposée dans son offre technique sans l'accord écrit de l'Autorité Contractante.

Article 27 : Assurances

Le Bureau de contrôle devra justifier au plus tard vingt (20) jours après la notification du marché qu'il est titulaire d'une police d'assurance en responsabilité professionnelle couvrant les dommages de toutes natures causés au tiers :

- a) par son personnel en activité de travail,
- b) par le matériel qu'il utilise,
- c) du fait du contrôle.

Cette police d'assurance sera soumise à l'approbation du Chef de Service et devra couvrir toute la durée du marché.

Aucun décompte, à l'exception de l'avance de démarrage, ne sera payé sans la présentation de l'attestation d'assurance.

Article 28 : Programme d'exécution

Le programme d'exécution devra être conforme aux termes de références.

Article 29 : Agrément du personnel

Si le Maître d'Ouvrage demande le remplacement d'un membre de l'équipe pour faute grave dûment constatée ou pour incompétence, le remplacement se fait aux frais du prestataire dans un délai maximum de quinze (15) jours.

Le Maître d'Ouvrage se réserve la possibilité de refuser son agrément à une personne proposée par le prestataire dont la qualification serait insuffisante.



Chapitre IV : Réception des prestations

Article 30 : Commission de suivi et de recette techniques

30.1 La Recette des prestations

La Commission de suivi et de recette technique se réunit sur convocation du Maître d’Ouvrage.

Cette Commission est constituée de :

- Président : Maître d’Ouvrage ou son représentant ;
- Membre : Chef de Service du Marché ;
- Membre : Représentant FODECC
- Membre : Spécialiste en Passation des Marchés Publics du PAD-CACAO
- Membre : L’Agent en charge de la Comptabilité matières au PAD-CACAO ;
- Rapporteur : Ingénieur du Marché ;
- Invité : Prestataire ;
- Observateur : Un représentant du MINMAP ;

Le Maître d’Ouvrage peut inviter toute personne en raison de sa compétence lors de la réception des prestations. Les membres de la Commission sont invités à la réception par courrier au moins dix (10) jours avant la date prévue pour la tenue de la Commission.

La commission devra se prononcer sur la validation du rapport provisoire de réception prévus dans le Marché.

Les travaux de la Commission seront sanctionnés par un Procès-verbal de réception signé par tous les membres.

Le Cocontractant va transmettre au Maître d’Ouvrage à la fin de chaque étape, dix (10) copies du document sanctionnant la fin d’une étape en sollicitant la tenue des recettes.

30.2 Documentation finale

Au terme de la mission, le Cocontractant transmettra les livrables identifiés dans les termes de référence, en dix (10) exemplaires en français et / ou en anglais et une copie en version électronique PDF via cinq (05) CD ROM.



Chapitre V : Dispositions diverses

Article 31 : Cas de force majeure

La force majeure est régie par les dispositions de l'article 41 du Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés publics de services et de prestations intellectuelles mis en œuvre par l'Arrêté N°033/CAB/PM du 13 février 2007 mettant en vigueur les Cahiers des Clauses Administratives Générales applicables aux Marchés Publics.

Article 32 : Résiliation Du Marché

Le Marché peut être résilié comme prévu à la section II Titre V du décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des marchés publics et également dans les conditions stipulées aux articles 42, 43, 44, 45, 46 et 47 du CCAG, notamment dans l'un des cas de :

- Retard de plus de quinze (15) jours calendaires dans l'exécution d'un Ordre de Service ou arrêt injustifié des prestations de plus de sept (07) jours calendaires ;
- Pénalités au-delà de 10 % du montant des prestations ;
- Défaillance du prestataire ;
- Modification unilatérale du personnel.

Article 33 : Différends et litiges

Tout litige survenant entre les parties contractantes fera l'objet d'une tentative de règlement à l'amiable pour entente directe. Lorsqu'aucune solution amiable ne peut être apportée au différend, celui-ci est porté devant la juridiction camerounaise compétente.

Article 34 : Edition et diffusion du Marché

Dix (10) exemplaires du présent Marché seront édités et diffusés par les soins du Fonds.

Article 35 et dernier : Entrée en vigueur du Marché

Le présent Marché ne deviendra définitif qu'après sa signature par le Maître d'Ouvrage. Il entrera en vigueur dès sa notification au prestataire par ce dernier.



REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET
DU DEVELOPPEMENT RURAL

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DU DEVELOPPEMENT DE
L'AGRICULTURE

PROJET D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DU
CACAO (PAD-CACAO)



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF AGRICULTURE AND
RURAL DEVELOPMENT

GENERAL SECRETARIAT

DEPARTMENT OF AGRICULTURE
DEVELOPMENT

COCOA DEVELOPMENT SUPPORT PROJECT

(COCOA-DSP)

MAITRE D'OUVRAGE :

MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL

COMMISSION COMPETENTE :

COMMISSION SPECIALE DE PASSATION DES MARCHES PLACEE AUPRES DU
FODECC

APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT EN PROCEDURE D'URGENCE
N°005/AONR/MINADER/CSPM-FODECC/2024 DU 31 JUIL 2024 EN VUE
DU RECRUTEMENT D'UN CABINET POUR LE RENFORCEMENT DES UNITES
DE FORMATION EXISTANTES DE PREMIERE ET DE DEUXIEME GENERATION
SUR LES BONNES PRATIQUES AGRICOLES, POUR LE COMPTE DU PROJET
D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DU CACAO (PAD-CACAO)

FINANCEMENT : FONDS DE DEVELOPPEMENT DES FILIERES

CACAO ET CAFE (FODECC) - PTBA PAD-CACAO

IMPUTATION : 2024 184 34 4110010-201106



PIÈCE N° 5 : TERMES DE REFERENCE (TDR)



TERMES DE REFERENCE

REINFORCEMENT DES UNITES DE FORMATION EXISTANTES DE PREMIERE ET DE DEUXIEME GENERATION SUR LES BONNES PRATIQUES AGRICOLES POUR LE COMPTE DU PROJET D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DU CACAO (PAD-CACAO)

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

La Stratégie Nationale de Développement (SND 20-30) ambitionne de procéder à la transformation structurelle de l'économie en opérant des changements fondamentaux dans les structures économiques et sociales. A ce titre, l'un de ces objectifs est de relancer la production des principaux produits de rente comprenant entre autres la filière cacao. A cet effet, il ambitionne de porter la production nationale à 1 200 000 tonnes en 2030, avec un accent sur l'amélioration des rendements, la mise en place de nouvelles plantations et la poursuite de l'encadrement de proximité des opérateurs.

En vue de s'arrimer aux orientations stratégiques nationales, le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MINADER) à travers la Stratégie de Développement du Secteur Rural, Plan National d'Investissement Agricole (SDSR/PNIA) entend relever le cap de 400 000 tonnes de fèves de cacao à l'horizon 2025 et 640 000 en 2030. Aussi, il s'est engagé dans une importante restructuration de son dispositif opérationnel par décision n°0026/MINADER/CAB du 17 février 2020 portant restructuration des projets et programmes du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural, financés exclusivement par le BIP et le FODECC.

Y faisant suite, le 14 février 2022, par arrêté N° 00060/MINADER/CAB, le Projet d'Appui au Développement du Cacao (PAD-CACAO) est créé après visa de la primature en conformité avec les exigences du décret n°2021/7341/PM du 13 octobre 2021 régissant la création, l'organisation et le fonctionnement des programmes et projets de développement.

Par ailleurs, pour assurer un financement d'une partie des activités déclignées, une convention de Financement N° 00203/MINADER/FODECC/PJT est signée, le 08 Décembre 2022 avec le Fonds de Développement des Filières Cacao et Café (FODECC).

Fort de ce qui précède, le PAD-CACAO a pour mission principale d'accroître la production nationale d'un cacao de qualité à l'effet de garantir la durabilité des économies cacaoyères. Il vient renforcer les efforts des autres acteurs institutionnels publics et privés de la filière cacao.

A ce titre, deux composantes ont été mises en place à savoir :

- L'appui à la production et la diffusion du matériel végétal performant et ;
- L'accompagnement à l'amélioration de la productivité des exploitations et qualité du cacao.

En guise de rappel, la filière cacao fait face à de multiples contraintes et défis entre autres :

- i) La faible productivité des plantations ;
- ii) L'utilisation des pratiques culturales non optimales dans les plantations cacaoyères ;
- iii) Le faible accès des producteurs au matériel végétal performant ;
- iv) Le faible accès des producteurs aux intrants, équipements et infrastructures appropriés de production ;
- v) Le vieillissement des producteurs et du verger ;
- vi) Les mauvaises pratiques environnementales ;
- vii) L'insuffisance du dispositif d'encadrement ;
- viii) L'enclavement des zones de production.

Pour y remédier, la priorité a été portée sur l'amélioration de la productivité des cacaoyères, avec un objectif d'accroître les rendements de moins de 300 kg/ha à un minimum de 850 kg/ha, où les actions prioritaires portent sur la régénération du verger cacao. Ceci s'arrime à la démarche de production d'un cacao durable, aux attentes à l'endroit du MINADER de la feuille de route pour un cacao sans déforestation, et aux exigences du Règlement Européen contre la Déforestation et la Dégradation des Forêts (RDUE) adopté en juin 2023.

C'est dans ce cadre que le projet a mis en place l'activité de mise en place des Unités de Formations sur les Bonnes Pratiques Agricoles. Ces essais de vulgarisation ont permis avec une progression en économie d'échelle de 50 ha en 2022 et 100 ha en 2023, d'encadrer à ce jour, plus de 1000 producteurs réunis en 50 OP de première et deuxième génération.

Le présent terme de référence porte sur la formation des producteurs relais dans le cadre du « RENFORCEMENT DES UNITES DE FORMATION EXISTANTES DE 1^{ère} ET 2^{ème} GENERATION SUR LES BONNES PRATIQUES AGRICOLES (REGENERATION ET/OU DENSIFICATION DES EXPLOITATIONS CACAOYERES) ».

II. OBJECTIFS DE LA PRESTATION

II.1. Objectif global

Il s'agira d'encadrer 50 Organisations de Producteurs de première et deuxième génération sur 200 ha d'Unités de Formation des Bonnes Pratiques Agricoles, répartis dans les 08 régions productrices de cacao au Cameroun.

II.2. Objectifs spécifiques

Plus spécifiquement de :

- Conduire des sessions d'actualisation du diagnostic participatif au sein des 50 Unités de Formation identifiées ;
- Mettre en place des approches innovantes de vulgarisation des référentiels techniques de la cacaoculture, capitalisant les acquis des actions précédemment réalisées au sein des 50 OP de première et deuxième génération ;
- Organiser des sessions de formation des formateurs de 20 points focaux des unités de formation ;
- Organiser des sessions de formation de 1000 producteurs relais pour la restauration du potentiel de production des pieds de cacaoyers présents dans les 200 ha de parcelles de démonstration ;
- Renforcer l'implication des jeunes et des femmes dans les Unités de Formation ;
- Assurer le suivi des interventions des acteurs impliqués dans la mise en œuvre durant la période de prestation.

III. RESULTATS ATTENDUS

Au terme de la mission, il est attendu :

- Des sessions d'actualisation du diagnostic participatif sont conduites au sein des 50 Unités de Formation identifiées ;
- Les approches innovantes de vulgarisation des référentiels techniques de la cacaoculture sont conçues et opérationnelles ;
- 20 points focaux des unités de formation sont capacités durant les sessions de formation des formateurs ;
- 1000 producteurs relais sont capacités pour la restauration du potentiel de production des pieds de cacaoyers présents dans les 200 ha d'unités de formation ;
- Les jeunes et les femmes présents dans les Unités de Formation sont impliquées ;
- Le suivi des interventions des acteurs impliqués dans la mise en œuvre est opérationnel.

Le cabinet devra soumettre au terme de la prestation :

- Rapport de cadrage (01) ;
- Rapports mensuels national (03) ;
- Un rapport final après présentation et validation du rapport provisoire (01)

IV. METHODOLOGIE

Dans le cadre de cet accompagnement, l'Organisation de Producteur (OP) est désignée comme « Unité de Formation », car c'est en son sein que sont déroulées les activités de capacitation théoriques et pratiques des Producteurs Relais, l'appui en kits de formation, pour les enseignements, la mise en œuvre des opérations agricoles, le suivi des Parcelles de Démonstrations. L'OP signe un cahier de charge dans lequel les responsabilités des parties sont clairement définies.

Le terme « Producteurs Relais » désigne les producteurs de cacao, membres de la coopérative, formés au sein des unités de formations, et responsables de la diffusion future des technologies transférées aux autres producteurs de la communauté. Ils sont proposés par l'OP.

Les parcelles cacaoyères mises à la disposition par les OP pour les travaux sont identifiées comme « Parcelles de Démonstration ». De manière opérationnelle, une OP qui entre dans le dispositif a été sensibilisée sur la mobilisation de 02 parcelles cacaoyères de 01 ha chacune remplissant les critères de faible productivité, d'âge supérieur à 30 ans et d'accessibilité.

Le « Point focal » des Unités de Formation, désigne l'encadreur, sélectionné au sein du dispositif d'accompagnement du MINADER ou recruté pour le suivi des parcelles. Il est responsabilisé au sein d'une Unité de Formation.

Les zones d'interventions se répartissent dans les huit (08) régions productrices du cacao couvrant quatre (04) zones agro écologiques, à savoir :

- Forêt humide à pluviométrie bimodale (Centre, Sud, Est et Littoral)
- Forêt humide à pluviométrie monomodale (Sud-ouest et Littoral) ;
- Hauts plateaux (Ouest et Nord-ouest) ;
- Haute savane guinéenne (Adamaoua et Centre).

Aussi, en référence aux quatre zones agro écologiques de production du cacao au Cameroun, les Unités de formation sur les Bonnes Pratiques Agricoles (BPA) ont été installés en 2022 dans 25 Organisations de Producteurs (OP), en 2023 sur 25 autres OP et 50 ha portant les bénéficiaires à 50 OP et 100 ha. Courant 2024, des extensions de parcelles de démonstrations se feront sur 100 ha, pour une cible finale de 200 ha, telle que mentionné dans les objectifs du présent TDR. Sont désignés par OP de Première Génération, les 25 OP dont l'accompagnement a débuté en 2022. Et OP de Deuxième Génération, les 25 OP intégrées dès 2023.

Les prestations du cabinet relatives à la capacitation des bénéficiaires s'exécutent au niveau des Organisations de Producteurs de Première et Deuxième Génération, soit dans les parcelles cacaoyères identifiées comme « Parcelles de Démonstration », soit au siège de la coopérative désignée comme « Unité de Formation ».

Les formations sont dispensées de manière théorique et pratique à un effectif de 20 participants par OP et les attentes se portent sur au moins 20% jeunes et 30% des femmes.

Les renforcements de capacités portent sur 12 modules retenues par le panel des experts et s'appliquent aux Unités de formation en fonction des besoins identifiés et surtout par ordre de priorité. Pour cette année 2024, chaque Unité de Formation recevra 02 modules de formation en session théorique et pratique, et jugés prioritaires par le prestataire pour la restauration du potentiel de production des pieds de cacaoyers.

D'autres rencontres impliquant d'autres acteurs ou regroupant les responsables de différentes OP peuvent se tenir dans des sites définis de commun accord par les différentes

parties. Le prestataire doit être flexible et apte à s'adapter aux contraintes du milieu notamment les problèmes sécuritaires, l'enclavement des bassins de production, les faiblesses en structuration, etc...

A date les actions qui ont été menées au niveau du projet sur l'activité portent sur :

- La sensibilisation des membres des OP sur l'activité ;
- La mobilisation des Producteurs Relais par les OP ;
- La sélection de deux parcelles de démonstrations de 01 ha chacun répondant aux critères édictés (âge de plus de 30 ans, faible productivité, accessibilité)
- La capacitation des Producteurs Relais par des Experts Internationaux dans la cacaoculture ;
- La mise à disposition des kits de restauration des parcelles de démonstration par le projet ;
- La sollicitation d'une intégration plus importante des femmes et des jeunes ;
- La mise en place d'une équipe de jeunes qui assurent la conduite des travaux et le suivi dans chaque OP ;

Les difficultés rencontrées portent principalement sur l'intensification des transferts technologiques et l'insuffisance du suivi.

Pour la présente prestation sont attendues :

- L'actualisation du diagnostic participatif et la mise en œuvre des actions de restauration du potentiel de production des pieds de cacaoyers dans les parcelles de démonstration ;
- Le renforcement des capacités des Points Focaux ;
- Le renforcement des capacités des Producteurs Relais ;
- La supervision de la mise en œuvre des opérations pendant la durée de la prestation (accompagnement des acteurs à l'appropriation et à la collecte des données).

Les informations attendues à joindre en annexe au document portent sur :

- « Stratégie de vulgarisation à grande échelle (01) ;
- « Dispositif de suivi-évaluation (01) ;
- « Fiches de caractérisation technico-économiques des UF (200) ;
- « Plans de restauration des parcelles de démonstration à court et moyen terme (50) ;
- « Cartes géoréférencées des parcelles (200) ;
- « Référentiels techniques de formation (03) ;
- « Répertoires des producteurs relais par OP (50) ;
- « Répertoires des jeunes et des femmes formés par OP (50) ;
- « Fiches de suivis mensuels (600) ;
- « Fiches de présence par session (300) ;
- « Dossiers numériques des photographies et vidéos (50) ;
- « Rapports d'activités par thématique de formation.

Les tableaux ci-après explicitent les arrondissements et les OP où se feront les interventions.

a. LISTE DES BENEFICIAIRES DE PREMIERE GENERATION



REGIONS	ARRONDISSEMENTS	ORGANISATIONS DE PRODUCTEURS
ADAMAOUA	BANKIM	SCOOPS TRESORS CACHES DES PRODUCTEURS DE BANVO / TAPOUO
CENTRE	EBEBDA	SOCOODEB
	EVODOULA	UNISOCOPAC
	BATCHENGA	PROCABA
	BONDJOCK	SOCOCAEC
	DIBANG	COOP PROEDI
	NGAMBE TIKAR	SOCOPLACAN
	NGOMEDZAP	ASCOFENG COOP-CA
EST	MBANGASSINA	UCOOM COOP-CA 1
	YOKADOUMA	COOP-CA-ZIBADJOUKLA
	BERTOUA	SCOOP LA GRACE
LITTORAL	DOUMAINTANG	COOPPADO
	POUMA	COOP RAIPOU
	NYANON	SOCOOPAPAL-CA
NORD-OUEST	LOUM	COOP-HOC
	WIDIKUM	WIDIKUM COCOA AND COFFEE FARMERS COOPERATIVE
UEST	KEKEM	COOPLAKEBA
SUD	BIWONG BULU	SOCOOJENAM
	SANGMELIMA	UCA-COOP
	MINTOM	SCOOP-PROCAM
	AMBAM	SCAM MEYAE COOP CA
	LOLODORF	CASPAL-COOPCA
SUD-OUEST	BANGEM	BANGEM FARMERS' COOPERATIVE (BAFCOOP)
	KONYE	KONYE AREA FARMERS COOPERATIVE (KONAFCOOP)
	UPPER BAYANG	BACHUO AKAGBE COCOA FARMERS' COOPERATIVE

b. LISTE DES BENEFICIAIRES DE DEUXIEME GENERATION

REGIONS	ARRONDISSEMENTS	ORGANISATIONS DE PRODUCTEURS
ADAMAOUA	YIMBERE	COOP-CA BASIRNI KAKAO
CENTRE	MENGUEME	SOCMCE COOP-CA
	NGOUMOU	SOCAMAK
	MBANGASSINA	UCOOM COOP-CA
	EDZENDOUAN	COOPCACE
	KON YAMBETTA	SOCOOPROCAE
	AYOS	SOCOOPROCAM COOP-CA
	NTUI	SOCODEC
EST	NTUI	SOCOPRANTUI
	MBOMA	SOCOOPROCCAM
	LOMIE	NKWAP LEPAH
	NDELELE	COOP-CA/PCAN

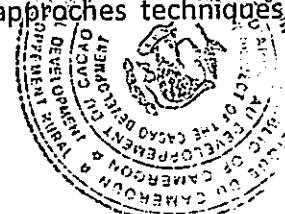
REGIONS	ARRONDISSEMENTS	ORGANISATIONS DE PRODUCTEURS
LITTORAL	MBANGA	COOPRODIMA
	NDOM (LOGMANDENG)	SOCOOPLACAMAVECAM
	MASSOK SONGLOULOU	COOPERATIVE DES FEMMES RURALES DU LITTORAL
	NKONDJOCK	SOCOOPROMAN
NORD OUEST	BATIBO	MOGHAMO AREA UNION OF CIGS
UEST	BANGANGTE	COOP-CA PCC
SUD	ZOETELE	SCOOPS DES PRODUCTEURS DE CACAO DE ZOETELE
	BIPINDI	COOP-CA DES CACAOCULTEURS DE BIPINDI
	MA'AN	NSACK NTEM SCOOPS
	NGOULMAKONG	COCAB-COOP-CA
SUD OUEST	TIKO (MUTENGENE)	LAFCOOP
	TOMBEL	TAFCOOP
	KUMBA	AKWANGHA SELF HELP CIG

Il s'agit ci-dessus des OP ayant exprimé le besoin d'améliorer la productivité des exploitations cacaoyères de leurs membres et sélectionnées auprès des réseaux des producteurs (CICC, ANPCC, etc..), des Collectivités Territoriales Décentralisées, des partenaires au développement (IDH, GIZ/PROCISA, DACC/EU, etc...) et des services déconcentrés du MINADER. La stratégie d'intervention du PAD-CACAO repose de ce fait, sur une synergie des actions avec ces partenaires qui interviennent dans ces OP sur la résolution d'autres problématiques.

V. ORGANISATION DU TRAVAIL

L'activité est financée par Fonds de Développement des Filières Cacao et Café (FODECC). Conformément à la programmation inscrite dans le journal des marchés du 2024, les prestataires chargés d'exécuter l'ensemble des travaux seront recrutés par Appel d'Offres National Restreint, conformément à la réglementation en vigueur. L'ensemble des règlements de l'Appel d'Offres, la composition de l'offre du prestataire ainsi que les critères de sélection seront précisées dans le Dossier d'Appel d'Offres (DAO).

Les activités de Renforcement des Unités de Formation Existantes de 1^{ère} et 2^{ème} génération sur les Bonnes Pratiques Agricoles (Régénération et/ou Densification des exploitations cacaoyères) seront exécutées par un cabinet recruté par Appel d'Offres restreint. Le cabinet proposera une méthodologie détaillée indiquant clairement les approches techniques et opérationnelles pour atteindre les objectifs ciblés.

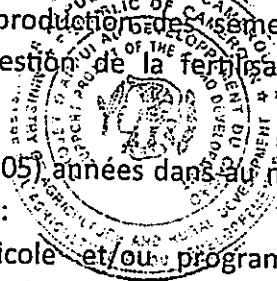


- ✓ Dès son recrutement, le cabinet présentera à la Coordination Nationale du PAD-CACAO sa compréhension de la mission qui lui est confiée, sa méthodologie d'intervention et son programme de travail dans un rapport de cadrage ;
- ✓ Le cabinet recruté travaillera en étroite collaboration avec les responsables des Organisations de Producteurs et les encadreurs des services déconcentrés du MINADEL de chaque unité de formation ;
- ✓ Les activités s'exécuteront sous la supervision de la Coordination Nationale du PAD-CACAO.

VI. DUREE DE L'ACTIVITE

De manière prévisionnelle, cette prestation s'exécutera en Quatre-vingt-dix (90) jours.

VII. QUALIFICATION DES CONSULTANTS

EXPERTS RECHERCHES	QUALIFICATIONS	EXPERIENCES
Consultant 1 Chef de mission : INGENIEUR AGRONOME	<p>Minimum (BAC + 5) en agronomie option productions végétales, techniques agricoles, et économies rurales</p> <p>Avoir une bonne connaissance du français et de l'Anglais</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Avoir une expérience d'au moins quinze (15) ans dans les programmes d'accompagnement des producteurs de la filière cacao avec une mise en place des essais expérimentaux ou des parcelles de démonstrations ; - Avoir une expérience d'au moins (05) ans dans la recherche dans les domaines de la vulgarisation, de l'entomologie, de la phytopharmacie et/ou de la génétique ; - Avoir réalisé des consultations similaires sur l'accompagnement des producteurs à la régénération des cacaoyères.
Consultant N°2 et N°3 EXPERT EN PRODUCTION CACAO DURABLE	<p>Minimum (BAC + 3) dans les domaines de l'agronomie, foresterie ou équivalent en biologie végétale, sciences du sol, ou phytopharmacie</p> <p>Avoir une bonne connaissance du français et de l'Anglais</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Ancienneté de neuf (09) ans dans l'encadrement des producteurs de la filière cacao sur les problématiques en lien avec le contrôle des maladies et ravageurs sur cacaoyers, et/ou la production de graines de cacaoyers et/ou la gestion de la fertilisation des cacaoyers ; - Ancienneté de cinq (05) années dans au moins un des domaines ci-après : <p style="text-align: center;"></p> <p>* Recherche agricole et/ou programme de recherche et de développement de mise en place des essais expérimentaux ou de vulgarisation ;</p>

EXPERTS RECHERCHES	QUALIFICATIONS	EXPERIENCES
		<ul style="list-style-type: none"> * Réglementation forestière et/ou protection de l'environnement et/ou traçabilité/durabilité du cacao ; - Avoir réalisé des consultations similaires sur l'accompagnement des producteurs à la régénération des cacaoyères.

VIII. MODALITES DE PAIEMENT

La commande sera payée conformément aux dispositions du Dossier d'appel d'Offre Restreint. Les modalités de paiement sont les suivantes :

- 40% dès validation du rapport de cadrage ;
- 60% après validation du rapport final.



REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET
DU DEVELOPPEMENT RURAL

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DU DEVELOPPEMENT DE
L'AGRICULTURE

PROJET D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DU
CACAO (PAD-CACAO)



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF AGRICULTURE AND
RURAL DEVELOPMENT

GENERAL SECRETARIAT

DEPARTMENT OF AGRICULTURE
DEVELOPMENT

COCOA DEVELOPMENT SUPPORT PROJECT

(COCOA-DSP)

MAITRE D'OUVRAGE :

MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL

COMMISSION COMPETENTE :

COMMISSION SPECIALE DE PASSATION DES MARCHES PLACEE AUPRES DU
FODECC

**APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT EN PROCEDURE D'URGENCE
N°005/AONR/MINADER/CSPM-FODECC/2024 DU 31 JUIL 2024 EN VUE
DU RECRUTEMENT D'UN CABINET POUR LE RENFORCEMENT DES UNITES
DE FORMATION EXISTANTES DE PREMIERE ET DE DEUXIEME GENERATION
SUR LES BONNES PRATIQUES AGRICOLES, POUR LE COMPTE DU PROJET
D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DU CACAO (PAD-CACAO)**

FINANCEMENT : FONDS DE DEVELOPPEMENT DES FILIERES

CACAO ET CAFE (FODECC) - PTBA PAD-CACAO

IMPUTATION : 2024 184 34 4110010-201106



PIÈCE N°6 : PROPOSITION TECHNIQUE

SOMMAIRE

4A. Lettre de soumission de la proposition technique	66
4B. Références du consultant cabinet ou bureau d'études.....	67
4C. Observations et suggestions du candidat sur les termes de références et sur les données, services et installations devant être fournis par le maître d'ouvrage ;	68
4D. Description de la méthodologie et du plan de travail proposés pour accomplir la mission ;	69
4E. Composition de l'équipe et responsabilité des membres	69
4F. Modèle de Curriculum vitae (CV) pour le personnel spécialisé proposé	70
4G. Calendrier du personnel spécialisé	72
4H Calendrier des activités (programme de travail)	73



4A. Lettre de soumission de la proposition technique

[Lieu ; date]

A : Monsieur le Ministre de l'Agriculture et du Développement

Monsieur le Ministre,

Nous, soussignés, avons l'honneur de vous proposer nos services, à titre de prestataire, pour le renforcement des unités de formation existantes de première et de deuxième génération sur les bonnes pratiques agricoles du Projet d'Appui au Développement du Cacao (PAD-CACAO), conformément à votre Dossier d'Appel d'Offres en dates du [date] et à notre proposition. Nous vous soumettons par les présentes notre Proposition Technique.

Si les négociations ont lieu pendant la période de validité de la proposition, nous nous engageons à négocier sur la base du personnel proposé ici. Notre proposition a pour nous force obligatoire, sous réserve des modifications résultant de la négociation du contrat.

Nous savons que vous n'êtes tenue/tenu d'accepter aucune des propositions reçues.

Veuillez agréer, Madame/Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

Signature du représentant habilité :

Nom et titre du signataire :

Nom du Candidat :

Adresse :



4B. Références du Consultant CABINET

Services rendus qui illustrent le mieux vos qualifications.

A l'aide du formulaire ci-dessous, indiquez les renseignements demandés pour chaque mission pertinente que votre société/organisme a obtenu par contrat, soit en tant que seule société, soit comme l'un des principaux partenaires d'un groupement.

Nom de la mission		Pays :
Lieu :		Personnel spécialisé fourni par votre société/organisme (profils)
Nom du client :		Nombre d'employés ayant participé à la mission
Adresse :		Nombre de mois de travail : durée de la mission
Délai :		
Date de démarrage : (Mois/année)	Date d'achèvement : (Mois/année)	Valeur approximative des services (mois/année), (mois/année) (en Francs CFA HT)
Nom des prestataires associés/partenaires éventuels		Nombre de mois de travail des spécialistes fournis par les prestataires associés
Nom et fonctions des responsables (Directeur/Coordinateur du projet, Responsable de l'équipe)		
Descriptif du projet		
Description des services effectivement rendus par votre personnel		

Nom du candidat : _____

Produire les pièces justificatives (copie des premières et dernières pages des contrats ou des procès-verbaux de réception ou des attestations des services faits).



4C. Observations et suggestions du candidat sur les termes de références et sur les données, services et installations devant être fournis par le maître d'ouvrage

Sur les Termes de références :

1.

2.

3.

4.

5.

Sur les données, services et installations devant être fournis par le Maître d'Ouvrage :

1.

2.

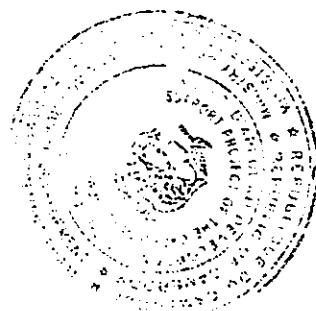
3.

4.

5.



4D. Description de la méthodologie et du plan de travail proposés pour accomplir la mission



4E. Composition de l'équipe et responsabilité des membres

1. Personnel technique/gestion

2. Personnel d'appui (siège et local)

4F. Modèle de Curriculum vitae (CV) pour le personnel spécialisé proposé

Poste :

Nom du Candidat :

Nom de l'employé :

Profession :

Diplômes :

Date de naissance :

Nombre d'années d'emploi par le Candidat :

Nationalité :

Affiliation à des associations/groupements professionnels :

Attributions spécifiques :

Principales qualifications :

[En une demi-page environ, donner un aperçu des aspects de la formation et de l'expérience de l'employé les plus utiles à ses attributions dans le cadre de la mission. Indiquer le niveau des responsabilités exercées par lui/elle lors de missions antérieures, en en précisant la date et le lieu.]

Formation :

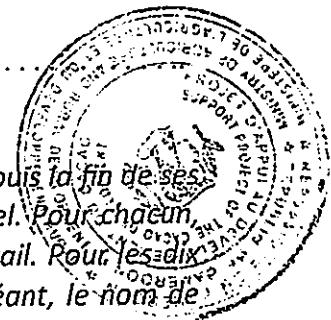
[En un quart de page environ, résumer les études universitaires et autres études spécialisées de l'employé, en indiquant les noms et adresses des écoles ou universités fréquentées, avec les dates de fréquentation, ainsi que les diplômes obtenus.]

Pièces Annexes :

- Copie certifiée conforme du diplôme le plus élevé
- Attestation de disponibilité

Expérience professionnelle :

[En deux pages environ, dresser la liste des emplois exercés par l'employé depuis la fin de ses études par ordre chronologique inverse, en commençant par son poste actuel. Pour chaque, indiquer les dates, nom de l'employeur, titre du poste occupé et lieu de travail. Pour les dix dernières années, préciser en outre le type d'activité exercée et, le cas échéant, le nom de clients susceptibles de fournir des références.]



Connaissances informatiques :

[Indiquer, le niveau de connaissance]

Langues :

[Indiquer, pour chacune, le niveau de connaissance : médiocre/moyen/ bon/excellent, en ce qui concerne la langue lue/écrite/ parlée.]

Attestation :

Je, soussigné, certifie, en toute conscience, que les renseignements ci-dessus rendent fidèlement compte de ma situation, de mes qualifications et de mon expérience.
.....
.....

Date :

[Signature de l'employé et du représentant
habilité du consultant]



4G. Calendrier du personnel spécialisé

Nom	Poste	Rapports à fournir /Activités	Jour												
			1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	Nombre de jours
															Sous total (1)
															Sous total (2)
															Sous total (3)
															Sous total (4)

Temps plein : _____

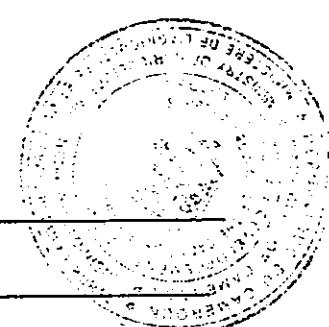
Temps partiel : _____

Rapports à fournir : _____

Durée des activités : _____

Signature :

(Représentant habilité)



Nom : _____

Titre : _____

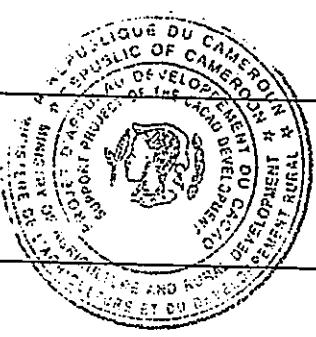
Adresse : _____

4.H. Calendrier des activités (programme de travail)

A. Préciser la nature de l'activité

Nom	[jours et par tranche à compter du début de la mission]											
	1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e	6 ^e	7 ^e	8 ^e	9 ^e	10 ^e	11 ^e	12 ^e
Activité (tâche)												

B. Achèvement et soumission des rapports

Rapports	Date
2. Rapport de cadrage	
3. Projet de rapport final à valider	
4. Rapport final	

REPUBLICUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET
DU DEVELOPPEMENT RURAL

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DU DEVELOPPEMENT DE
L'AGRICULTURE

PROJET D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DU
CACAO (PAD-CACAO)



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF AGRICULTURE AND
RURAL DEVELOPMENT

GENERAL SECRETARIAT

DEPARTMENT OF AGRICULTURE
DEVELOPMENT

COCOA DEVELOPMENT SUPPORT PROJECT
(COCOA-DSP)

MAITRE D'OUVRAGE :

MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL

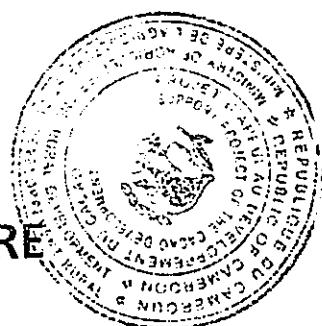
COMMISSION COMPETENTE :

COMMISSION SPECIALE DE PASSATION DES MARCHES PLACEE AUPRES DU
FODECC

APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT EN PROCEDURE D'URGENCE
N°005/AONR/MINADER/CSPM-FODECC/2024 DU 31 JUILLET 2024 EN VUE
DU RECRUTEMENT D'UN CABINET POUR LE RENFORCEMENT DES UNITES
DE FORMATION EXISTANTES DE PREMIERE ET DE DEUXIEME GENERATION
SUR LES BONNES PRATIQUES AGRICOLES, POUR LE COMPTE DU PROJET
D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DU CACAO (PAD-CACAO)

FINANCEMENT : FONDS DE DEVELOPPEMENT DES FILIERES
CACAO ET CAFE (FODECC) - PTBA PAD-CACAO
IMPUTATION : 2024 184 34 4110010-201106

PIÈCE N°7 : PROPOSITION FINANCIERE



SOMMAIRE

5A. Lettre de soumission de la proposition financière	76
5B. Etat récapitulatif des coûts.....	78
5C. Ventilation des coûts par activité	78
5D. Coût Unitaire du Personnel Clé	79
5E. Coût Unitaire du Personnel d'Exécution	79
5F. Ventilation de la rémunération par activité	80
5G. Frais remboursable par activité	80
5H Frais divers pour les marchés à paiement par prioritaires	81
5.I. Cadre du Bordereau des Prix Unitaires	82
5.J. Cadre du Détail Estimatif	83
5.K. Cadre du Sous Détail des Prix Unitaires	85
1. Prix unitaires élémentaires (cf. 5. D ; 5.E, etc)	85
2. Décomposition des prix unitaires	85
3. Frais remboursables, le cas échéant	85



5A. Lettre de soumission de la proposition financière

Je soussigné,, de nationalité :, domiciliée à, Directeur Général de, BP :, Registre Commerce :, NIU :, Tél : (237)

Après avoir pris connaissance de toutes les pièces du Dossier d'Appel d'Offres National Restreint et apprécié les prestations et les difficultés, me soumets et m'engage à exécuter lesdites prestations conformément aux conditions de Dossier de Consultation moyennant le prix hors TVA : Francs CFA.

Libellés	Prix HTVA	TVA	Prix TTC
En chiffre	-----	-----	-----
En lettre	-----	-----	-----

Délai de livraison :

Ce montant est calculé sur la base des prix unitaires du cadre du détail estimatif et des quantités qui y sont indiquées.

En cas d'agrément de la présente soumission, les frais de timbre et d'enregistrement seront acquittés.

Je m'engage à maintenir le montant de mon offre pendant un délai de à compter de la date limite de la remise des offres.

Je demande que des sommes dues par l'Administration me soient payées en FCFA au compte ouvert à la Banque, Agence de

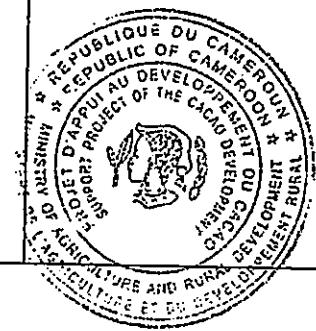
Sont annexées à la présente soumission, datées et signées les pièces prévues à l'Article 2 du Règlement Particulier d'Appel d'Offres.

[Lieu ; date]



5B. Etat récapitulatif des coûts

Coûts	FCFA	Montant (s)
Sous total		
Impôts, droit, taxes, et autres charges fiscales		
Montant total de la proposition financière		



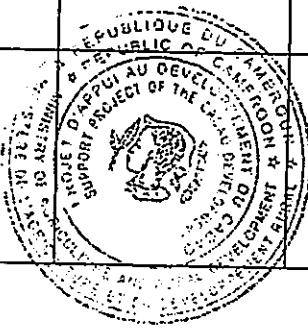
5C. Ventilation des coûts par activité

Activité N° :	Activité N° :	Description :
Composante du prix	FCFA	Montant (s)
Rémunération		
Frais remboursables		
Frais divers		
Sous total		



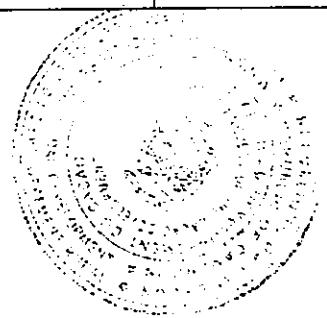
5 D. Coût Unitaire du Personnel Clé

Noms et Prénoms	Qualification/ Fonction	Coût Horaire	Coût Journalier	Coût Total



5E. Coûts Unitaires du Personnel d'Exécution

Noms et Prénoms	Qualification/ Fonction	Coût Horaire	Coût Journalier	Coût mensuel



5F. Ventilation de la rémunération par activité

Activité N° _____

Nom : _____

Noms	Poste	Apport	Rémunération Taux de change	Montant
Personnel Permanent				
Personnel local				
Cabinet ou bureau d'études extérieurs				
Total général				



5G. Frais remboursable par activité

Activité N° _____

Nom : _____

N°	Description	Unité	Quantité	Prix unitaire	Montant Total
1	Voyages aériens internationaux				
2	Frais de voyage divers				
3	Indemnité de subsistance				
4	Frais de transport locaux				
5	Loyers de bureaux : logement : Service de bureau				
	TOTAL GENERAL				

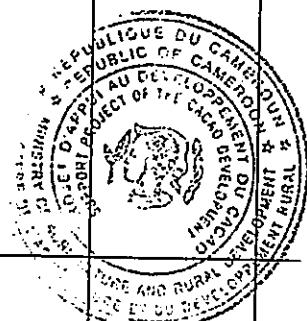


5H. Frais divers

Activité N° _____

Nom : _____

N°	Description	Unité	Quantité	Prix unitaire	Montant
1	Frais de Communication entre _____ et _____ (téléphone, fax, e-mail)				
2	Rédaction, reproduction de rapports				
3	Matériel : véhicule, ordinateurs, etc.				
4	Logiciels				
TOTAL GENERAL					



5.1. Cadre du Bordereau des Prix par Activité

Le Cadre du Bordereau des Prix Unitaires doit être exhaustif et précis. En particulier toutes les tâches élémentaires doivent être définies et les unités de mesure spécifiées.

PRÉSENTATION DU BORDEREAU DES PRIX

Le Bordereau des Prix unitaires doit être présenté sous la forme d'un tableau de trois (03) colonnes. Les Codes de la série et du prix figurent à la première colonne ; la définition des prestations composant le prix, l'unité de mesure et le montant en lettres constituent la deuxième colonne ; la troisième colonne est réservée au montant du prix en chiffres. Cette dernière colonne est susceptible d'être éclatée en autant de colonnes qu'il y a d'unités monétaires de paiement.

DEUX TRANCHES DE PAIEMENTS

N° PRIX	LIBELLES OU DESIGNATIONS PRIX UNITAIRE EN TOUTES LETTRES	PRIX UNITAIRE (en chiffres) FCFA
1	<p>Rapport de cadrage objet du paiement à 40%</p> <p>Ce prix rémunère la production et la validation du rapport de cadrage</p> <p>Le montant est de _____</p>	

N° PRIX	LIBELLES OU DESIGNATIONS PRIX UNITAIRE EN TOUTES LETTRES	PRIX UNITAIRE (en chiffres) FCFA
1	<p>Rapport final objet du paiement 60%</p> <p>Ce prix rémunère la production et la validation du rapport final</p> <p>Le montant est de _____</p>	

5.J. Cadre du Détail quantitatif et estimatif des tranches de paiements

N°	DESIGNATION	UNITE	QUANTITE	Prix Unitaire	Prix Total
I.1	Rapport de Cadrage	FF			
I.2	Rapport Final	FF			
MONTANT HT					
TVA 19,25%					
IR 5,5% / 2.2%					
MONTANT TTC					
NET A PERCEVOIR					

Arrêté le présent Détail Quantitatif et Estimatif à la somme de

.....
Signature



REPUBLICUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET
DU DEVELOPPEMENT RURAL

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DU DEVELOPPEMENT DE
L'AGRICULTURE

PROJET D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DU
CACAO (PAD-CACAO)



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF AGRICULTURE AND
RURAL DEVELOPMENT

GENERAL SECRETARIAT

DEPARTMENT OF AGRICULTURE
DEVELOPMENT

COCOA DEVELOPMENT SUPPORT PROJECT

(COCOA-DSP)

MAITRE D'OUVRAGE :

MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL

COMMISSION COMPETENTE :

**COMMISSION SPECIALE DE PASSATION DES MARCHES PLACEE AUPRES DU
FODECC**

**APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT EN PROCEDURE D'URGENCE
N°005/AONR/MINADER/CSPM-FODECC/2024 DU 31 JUIL 2024 EN VUE
DU RECRUTEMENT D'UN CABINET POUR LE RENFORCEMENT DES UNITES
DE FORMATION EXISTANTES DE PREMIERE ET DE DEUXIEME GENERATION
SUR LES BONNES PRATIQUES AGRICOLES, POUR LE COMPTE DU PROJET
D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DU CACAO (PAD-CACAO)**

**FINANCEMENT : FONDS DE DEVELOPPEMENT DES FILIERES
CACAO ET CAFE (FODECC) - PTBA PAD-CACAO**

IMPUTATION : 2024 184 34 4110010-201106

PIÈCE N° 8 : MODÈLE DU MARCHÉ



MARCHE N°/AONR/MINADER/CSPM-FODECC/2024

PASSE APRÈS APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT EN PROCÉDURE D'URGENCE
N°005/AONR/MINADER/CSPM-FODECC/2024 DU EN VUE DU
RECRUTEMENT D'UN CABINET POUR LE RENFORCEMENT DES UNITES DE
FORMATION EXISTANTES DE PREMIERE ET DE DEUXIÈME GENERATION SUR LES
BONNES PRATIQUES AGRICOLES, POUR LE COMPTE DU PROJET D'APPUI AU
DEVELOPPEMENT DU CACAO (PAD-CACAO)

MAITRE D'OUVRAGE : MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL

MARCHE N°

TITULAIRE :

BP. :

NUMÉRO CONTRIBUABLE :

REGISTRE DE COMMERCE N° :

COMPTE N° :

Tél./Fax :

OBJET : RECRUTEMENT D'UN CABINET POUR LE RENFORCEMENT DES UNITES DE FORMATION EXISTANTES DE PREMIERE ET DE DEUXIÈME GENERATION SUR LES BONNES PRATIQUES AGRICOLES, POUR LE COMPTE DU PROJET D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DU CACAO (PAD-CACAO)

LIEU D'EXÉCUTION : 50 UNITES DE DEMONSTRATIONS DE PREMIERE ET DEUXIÈME GENERATION DU PAD-CACAO

DÉLAI D'EXÉCUTION DES PRESTATIONS : X () mois

MONTANT EN FRANCS CFA :

MONTANT TOTAL T.T.C	
MONTANT TOTAL HTVA	
TVA 19.25%	
ACOMPTE IR : 5.5%/2.2%	
NET A MANDATER	

FINANCEMENT : FINANCEMENT : PTBA PAD-CACAO/FODECC

IMPUTATIONS :



SOUSCRIT-LE

SIGNE-LE

NOTIFIE-LE

ENREGISTRE LE

REPUBLIC OF CAMEROON
Paix – Travail – Patrie

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET
DU DEVELOPPEMENT RURAL

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DU DEVELOPPEMENT DE
L'AGRICULTURE

PROJET D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DU
CACAO (PAD-CACAO)



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF AGRICULTURE AND
RURAL DEVELOPMENT

GENERAL SECRETARIAT

DEPARTMENT OF AGRICULTURE
DEVELOPMENT

COCOA DEVELOPMENT SUPPORT PROJECT
(COCOA-DSP)

MAITRE D'OUVRAGE :

MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL

COMMISSION COMPETENTE :

COMMISSION SPECIALE DE PASSATION DES MARCHES PLACEE AUPRES DU
FODECC

**APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT EN PROCEDURE D'URGENCE
N°005/AONR/MINADER/CSPM-FODECC/2024 DU ~~31-JUIL-2024~~ EN VUE
DU RECRUTEMENT D'UN CABINET POUR LE RENFORCEMENT DES UNITES
DE FORMATION EXISTANTES DE PREMIERE ET DE DEUXIEME GENERATION
SUR LES BONNES PRATIQUES AGRICOLES, POUR LE COMPTE DU PROJET
D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DU CACAO (PAD-CACAO)**

FINANCEMENT : FONDS DE DEVELOPPEMENT DES FILIERES
CACAO ET CAFE (FODECC) - PTBA PAD-CACAO
IMPUTATION : 2024 184 34 4110010-201106

PIÈCE N° 8 : MODÈLE DU MARCHE



MARCHE N°/AONR/MINADER/CSPM-FODECC/2024

PASSE APRÈS APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT EN PROCÉDURE D'
N°005/AONR/MINADER/CSPM-FODECC/2024 DU ----- EN VUE DU
RECRUTEMENT D'UN CABINET POUR LE RENFORCEMENT DES UNITES DE
FORMATION EXISTANTES DE PREMIERE ET DE DEUXIÈME GENERATION SUR LES
BONNES PRATIQUES AGRICOLES, POUR LE COMPTE DU PROJET D'APPUI AU
DEVELOPPEMENT DU CACAO (PAD-CACAO)

1. MAITRE D'OUVRAGE : MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT
RURAL

TITULAIRE :

BP. :

NUMÉRO CONTRIBUABLE :

REGISTRE DE COMMERCE N° :

COMpte N° :

Tél./Fax :

OBJET : RECRUTEMENT D'UN CABINET POUR LE RENFORCEMENT DES UNITES DE FORMATION EXISTANTES DE PREMIERE ET DE DEUXIÈME GENERATION SUR LES BONNES PRATIQUES AGRICOLES, POUR LE COMPTE DU PROJET D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DU CACAO (PAD-CACAO)

LIEU D'EXÉCUTION : YAOUNDÉ

DÉLAI D'EXÉCUTION DES PRESTATIONS : X (_____) mois

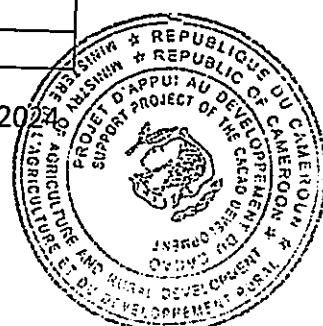
MONTANT EN FRANCS CFA :

MONTANT TOTAL T.T.C	
MONTANT TOTAL HTVA	
TVA 19.25%	
ACOMPTE IR : 5.5%/2.2%	
NET A MANDATER	

FINANCEMENT : PTBA PAD-CACAO/FODECC EXERCICE 2024

EXERCICE 2023

IMPUTATIONS :



SOUSCRITE-LE

SIGNEE-LE

NOTIFIEE-LE

ENREGISTREE LE

ENTRE

La République du Cameroun,

Représenté par le ministre de l'Agriculture et du Développement, Rural ci-après dénommé « Le Maître d'Ouvrage »,

D'une part,

ET

LA SOCIÉTÉ _____ Domiciliée à _____ Tél : _____ Fax _____
E-mail : _____ Compte bancaire N° _____ ouvert auprès de la
Banque _____

Ci-après dénommée « LE COCONTRACTANT », représentée par son Directeur Général Monsieur _____

D'autre part,



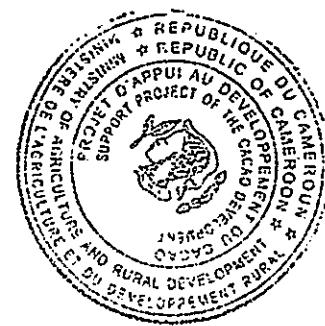
IL A ÉTÉ CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT :

Titre I : Cahier des clauses Administratives Particulières (CCAP)

Titre II : Termes de Références (TDR)

Titre III : Bordereau des prix unitaires (BPU))

Titre IV : Détail ou Devis Estimatifs (DE)



PAGE _____ ET DERNIÈRE DU MARCHE N°...../AONR/MINADER/CSPM-
FODECC/2024

PASSE APRES APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT EN PROCÉDURE D'URGENCE
N°005/AONR/FODECC/CSPM /2024 DU 29 juillet 2024 EN VUE DU RECRUTEMENT D'UN
CABINET POUR LE RENFORCEMENT DES UNITES DE FORMATION EXISTANTES DE PREMIERE
ET DE DEUXIEME GENERATION SUR LES BONNES PRATIQUES AGRICOLE.

TITULAIRE :

OBJET :

MONTANT DU MARCHE :

MONTANT TOTAL T.T.C	
MONTANT TOTAL HTVA	
TVA 19.25%	
ACOMPTE IR : 5.5%/2.2%	
NET A PAYER	

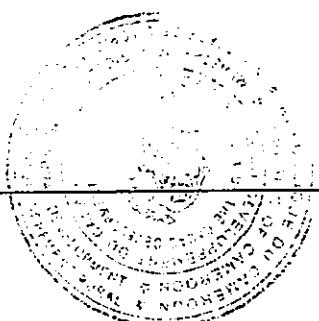
PERIODE D'EXÉCUTION DE LA PRESTATION : X (**) mois

LE COCONTRACTANT

Lu et approuvé

LE MINISTRE DE l'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL

Yaoundé, le _____



REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET
DU DEVELOPPEMENT RURAL

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DU DEVELOPPEMENT DE
L'AGRICULTURE

PROJET D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DU
CACAO (PAD-CACAO)



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF AGRICULTURE AND
RURAL DEVELOPMENT

GENERAL SECRETARIAT

DEPARTMENT OF AGRICULTURE
DEVELOPMENT

COCOA DEVELOPMENT SUPPORT PROJECT
(COCOA-DS)

MAITRE D'OUVRAGE :

MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL

COMMISSION COMPETENTE :

COMMISSION SPECIALE DE PASSATION DES MARCHES PLACEE AUPRES DU
FODECC

**APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT EN PROCEDURE D'URGENCE
N°005/AONR/MINADER/CSPM-FODECC/2024 DU 31 JUIL 2024 EN VUE
DU RECRUTEMENT D'UN CABINET POUR LE RENFORCEMENT DES UNITES
DE FORMATION EXISTANTES DE PREMIERE ET DE DEUXIEME GENERATION
SUR LES BONNES PRATIQUES AGRICOLES, POUR LE COMPTE DU PROJET
D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DU CACAO (PAD-CACAO)**

FINANCEMENT : FONDS DE DEVELOPPEMENT DES FILIERES

CACAO ET CAFE (FODECC) - PTBA PAD-CACAO

IMPUTATION : 2024 184 34 4110010-201106



**PIÈCE N° 9 : MODÈLES DES PIÈCES À UTILISER PAR LE
SOUMISSIONNAIRE**

1 Modèle de déclaration d'intention de soumissionner

Je, soussigné¹ [Indiquer le nom et la qualité du signataire]

Nationalité :

Domicile :

Fonction :

En vertu de mes pouvoirs de [Directeur Général], après avoir pris connaissance du Dossier d'Appel d'Offres National Restraint en Procédure d'urgence N°005/AONR/CSPM/FODECC du Pour le renforcement des unités de formation existantes de première et de deuxième génération sur les bonnes pratiques agricoles, pour le compte du Projet d'Appui au Développement du cacao (PAD-CACAO).

Déclare par la présente, l'intention de soumissionner pour cet Appel d'Offres.

Fait à le

Signature, nom et Cachet du Soumissionnaire

2 Modèle de caution de soumission

¹ En cas de regroupement, modifier en conséquence (au pluriel)

A (indiquer l'Autorité Contractante et son adresse), « l'Autorité Contractante »

Attendu que *[nom du soumissionnaire]*, ci-dessous désigné « le Soumissionnaire » a soumis son offre

En date du *[date de dépôt de l'offre]* de *[nom et /ou description des prestations]* (ci-dessous désigné : « l'offre »)

Nous *[nom de la banque]* de *[nom du pays]*, ayant notre siège à *[adresse de la banque]* (ci-dessous désigné comme

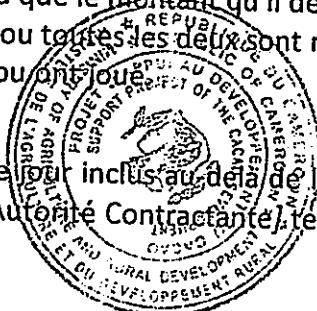
« la banque »), sommes tenus à l'égard de *[l'Autorité Contractante]* pour la somme de _____ francs CFA que la banque s'engage à régler intégralement à *[indiquer l'Autorité Contractante]*, s'obligeant elle-même, ses successeurs et assignataires. Signé et authenticité par ladite Banque le _____ jour de _____ (année).

Les conditions de cette obligation sont les suivantes :

1. Si le Soumissionnaire retire son offre pendant la période de validité stipulée dans le Dossier d'Appel d'Offres ;
2. Si le Soumissionnaire, s'étant vu notifier l'acceptation de son offre par *[indiquer l'Autorité Contractante]* pendant la période de validité :
 - a. omet ou refuse de signer le marché, alors qu'il est requis de le faire ou,
 - b. omet ou refuse de fournir la garantie bancaire tenant lieu de cautionnement définitif, comme prévu dans les instructions aux soumissionnaires.

Nous nous engageons à payer à *[indiquer l'Autorité Contractante]* un montant allant jusqu'au maximum de la somme ci-dessus dès réception de sa demande écrite, sans que *[indiquer l'Autorité Contractante]* soit tenu de justifier sa demande, étant entendu toutefois que, dans sa demande, *[indiquer l'Autorité Contractante]* notera que le montant qu'il déclare lui est dû parce que l'une ou l'autre des conditions ci-dessus, ou toutes les deux, sont remplies et qu'il spécifiera quelle ou quelle (s) conditions (s) a joué ou ont joué.

La présente garantie demeurera valable jusqu'au trentième jour inclus au-delà de la fin du délai de validité des offres ; toute demande de *[indiquer l'Autorité Contractante]* tendant à la faire jouer devra parvenir à la Banque dans ce délai.



3 Modèle de cautionnement définitif

Référence de la Caution : N°

Adressée à *[indiquer le Maître d'ouvrage et son adresse]* Cameroun, ci-dessous désigné « Maître d'ouvrage »
Attendu que *[nom et adresse de l'entreprise]*,

ci-dessous désigné « le Prestataire », s'est engagé, en exécution du marché désigné « le marché », à réaliser
[indiquer la nature des prestations]

Attendu qu'il est stipulé dans le marché que le Prestataire remettra au Maître d'Ouvrage un cautionnement définitif, d'un montant égal à [2 %] du montant de la tranche du marché correspondante, comme garantie de l'exécution de ses obligations de bonne fin conformément aux conditions du marché,

Attendu que nous avons convenu de donner au le Prestataire ce
cautionnement,

Nous, *[nom et adresse de banque]*, représentée par
[noms des signataires], ci-dessous désignée « la banque », nous engageons à payer au Maître d'Ouvrage, dans un délai maximum de huit (08) semaines, sur simple demande écrite de celui-ci déclarant que le Prestataire n'a pas satisfait à ses engagements contractuels au titre du marché, sans pouvoir différer le paiement ni soulever de contestation pour quelque motif que ce soit, toute somme jusqu'à concurrence de la somme de

.....*[en chiffres et en lettres]*.

Nous convenons qu'aucun changement ou additif ou aucune autre modification au marché ne nous libérera d'une obligation quelconque nous incombe en vertu du présent cautionnement définitif et nous dérogeons par la pré-sente à la notification de toute modification, additif ou changement.

Le présent cautionnement définitif prend effet à compter de sa signature et dès notification du marché au prestataire, . La caution est libérée dans un délai de *[indiquer le délai]* à compter de la date de réception provisoire des prestations.

Après le délai susvisé, la caution devient sans objet et doit nous être automatiquement retournée de sans aucune autre forme de procédure.

Toute demande de paiement formulée par Maître d'Ouvrage au titre de la présente garantie devra être faite par lettre recommandée avec accusé de réception, parvenue à la banque pendant la période de validité du présent engagement.

Le présent cautionnement définitif est soumis pour son interprétation et son exécution au droit camerounais. Les tribunaux camerounais sont seuls compétents pour statuer sur tout ce qui concerne le présent engagement et ses suites.

Signé et
Authentifié par
la banque

à , le

Signature



Modèle de pouvoirs

Je soussigné Mme/M. _____

Directeur Général de (Cabinet mandaté) _____

Demeurant _____ BP : _____ Tél : _____

Donne par la présente, pouvoir à Mme/M. _____

Directeur Général de (Cabinet mandataire)

Demeurant _____ BP : _____ Tél : _____

Pour être mandataire du Groupement constitué par les Cabinets (préciser les raisons sociales de deux structures) _____, dans le cadre de l'Appel d'Offres National Restreint en procédure d'urgence N°005/AONR/FODECC/CSPM /2024 du 29 juillet 2024, en vue du recrutement d'un cabinet pour le renforcement des unités de formation existantes de première et de deuxième génération sur les bons pratiques agricoles.

En conséquence, l'intéressé pourra assister à toutes les réunions, prendre part à toutes les délibérations, procéder à tous les votes, signer tous les procès-verbaux, tous les contrats et toutes les pièces, se substituer et généralement, faire le nécessaire dans le cadre du présent Appel d'Offres et du Marché éventuel subséquent.

En foi de quoi le présent acte de pouvoir est établi pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à _____ le _____

Le Mandant



(Nom et prénom, Signature et cachet précédé de la mention manuscrite « Bon pour pouvoirs »).

Légalisation par le notaire

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET
DU DEVELOPPEMENT RURAL

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DU DEVELOPPEMENT DE
L'AGRICULTURE

PROJET D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DU
CACAO (PAD-CACAO)



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF AGRICULTURE AND
RURAL DEVELOPMENT

GENERAL SECRETARIAT

DEPARTMENT OF AGRICULTURE
DEVELOPMENT

COCOA DEVELOPMENT SUPPORT PROJECT
(COCOA-DSP)

MAITRE D'OUVRAGE :

MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL

COMMISSION COMPETENTE :

COMMISSION SPECIALE DE PASSATION DES MARCHES PLACEE AUPRES DU
FODECC

**APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT EN PROCEDURE D'URGENCE
N°005/AONR/MINADER/CSPM-FODECC/2024 DU 31 JUILLET 2024 EN VUE
DU RECRUTEMENT D'UN CABINET POUR LE RENFORCEMENT DES UNITES
DE FORMATION EXISTANTES DE PREMIERE ET DE DEUXIEME GENERATION
SUR LES BONNES PRATIQUES AGRICOLES, POUR LE COMPTE DU PROJET
D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DU CACAO (PAD-CACAO)**

**FINANCEMENT : FONDS DE DEVELOPPEMENT DES FILIERES
CACAO ET CAFE (FODECC) - PTBA PAD-CACAO**

IMPUTATION : 2024 184 34 4110010-201106

PIÈCE N° 10 : JUSTIFICATIFS PREALABLES



1. Ce projet a - t - il fait l'objet d'une étude préalable ? Oui

2. Si oui la joindre et indiquer :

2.1. La date :

2.2 Le nom du service public ou privé ayant élaboré les TDR :

Les TDR élaborés : RENFORCEMENT DES UNITES DE FORMATION EXISTANTES DE PREMIERE ET DE DEUXIEME GENERATION SUR LES BONNES PRATIQUES AGRICOLES POUR LE COMPTE DU PROJET D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DU CACAO (PAD-CACAO)

Les attentes :

Les producteurs étant confrontés à des prises de décisions difficiles sur les techniques culturales à appliquer et, qui devraient leur permettre de relever les rendements. Il devient donc urgent d'accompagner les cacaoculteurs à faire face à deux grands défis à savoir : la régénération des vieilles cacaoyères et l'optimisation des systèmes de production. Ainsi, le renforcement des unités de formation existantes de première et de deuxième génération sur les bonnes pratiques agricoles est une activité mise en place pour y faire face.

Aussi, il s'agira d'encadrer 50 Organisations de Producteurs de première et deuxième génération sur 200 ha d'Unités de Formation des Bonnes Pratiques Agricoles, répartis dans les 08 régions productrices de cacao au Cameroun. De manière plus spécifique de :

- Conduire des sessions d'actualisation du diagnostic participatif au sein des 50 Unités de Formation identifiées ;
- Mettre en place des approches innovantes de vulgarisation des référentiels techniques de la cacaoculture, capitalisant les acquis des actions précédemment réalisées au sein des 50 OP de première et deuxième génération ;
- Organiser des sessions de formation des formateurs de 20 points focaux des unités de formation ;
- Organiser des sessions de formation de 1000 producteurs relais pour la restauration du potentiel de production des pieds de cacaoyers présents dans les 200 ha de parcelles de démonstration ;
- Renforcer l'implication des jeunes et des femmes dans les Unités de Formation ;
- Assurer le suivi des interventions des acteurs impliqués dans la mise en œuvre d'une période de prestation.



REPUBLICUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET
DU DEVELOPPEMENT RURAL

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DU DEVELOPPEMENT DE
L'AGRICULTURE

PROJET D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DU
CACAO (PAD-CACAO)



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF AGRICULTURE AND
RURAL DEVELOPMENT

GENERAL SECRETARIAT

DEPARTMENT OF AGRICULTURE
DEVELOPMENT

COCOA DEVELOPMENT SUPPORT PROJECT
(COCOA-DSP)

MAITRE D'OUVRAGE :

MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL

COMMISSION COMPETENTE :

**COMMISSION SPECIALE DE PASSATION DES MARCHES PLACEE AUPRES DU
FODECC**

**APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT EN PROCEDURE D'URGENCE
N°005/AONR/MINADER/CSPM-FODECC/2024 DU 31 JUIL 2024 EN VUE
DU RECRUTEMENT D'UN CABINET POUR LE RENFORCEMENT DES UNITES
DE FORMATION EXISTANTES DE PREMIERE ET DE DEUXIEME GENERATION
SUR LES BONNES PRATIQUES AGRICOLES, POUR LE COMPTE DU PROJET
D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DU CACAO (PAD-CACAO)**

**FINANCEMENT : FONDS DE DEVELOPPEMENT DES FILIERES
CACAO ET CAFE (FODECC) - PTBA PAD-CACAO**

IMPUTATION : 2024 184 34 4110010-201106

**PIÈCE N° 11 : LISTE DES BANQUES DE PREMIER ORDRE ET
COMPAGNIES D'ASSURANCES AGRÉÉES PAR LE MINISTRE DES
FINANCES, AUTORISEES A ÉMETTRE LES CAUTIONS DANS LE CADRE
DES MARCHES PUBLICS**



**LISTE DES BANQUES DE PREMIER ORDRE ET COMPAGNIES D'ASSURANCES
AGRÉÉES PAR LE MINISTRE DES FINANCES, AUTORISÉES A ÉMETTRE LES
CAUTIONS DANS LE CADRE DES MARCHES PUBLICS**

I/ BANQUES

1. Access Bank Cameroon
2. Afriland First Bank (AFB)
3. Bange Bank Cameroun
4. Banque Atlantique Cameroun
5. Banque Camerounaise des PME (BC-PME)
6. Banque Gabonaise pour le Financement International (BGFI)
7. Banque Internationale du Cameroun pour l'Epargne et le Crédit (BICEC)
8. Citibank Cameroun (CITIGROUP)
9. Commercial Bank of Cameroon (CBC)
10. Crédit Communautaire d'Afrique (CCA-Banque)
11. Ecobank Cameroun (ECOBANK)
12. La Régionale Bank
13. National Financial Credit Bank (NFC Bank)
14. Société Commerciale de Banques - Cameroun (SCB)
15. Société Générale Cameroun (SGC)
16. Standard Chartered Bank of Cameroon (SCBC)
17. Union Bank of Cameroon (UBC)
18. United Bank for Africa (UBA)

II/ COMPAGNIES D'ASSURANCES

19. Activa Assurances
20. Area Assurances S.A
21. Atlantique Assurances SA
22. Chanas Assurances
23. CPA S.A
24. Nsia Assurances
25. Pro Assur
26. Prudential Beneficial General Insurance
27. ROYAL ONYX
28. SAAR S.A
29. Sanlam Assurances
30. Zenithe Assurances



REPUBLICUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET
DU DEVELOPPEMENT RURAL

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DU DEVELOPPEMENT DE
L'AGRICULTURE

PROJET D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DU
CACAO (PAD-CACAO)



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF AGRICULTURE AND
RURAL DEVELOPMENT

GENERAL SECRETARIAT

DEPARTMENT OF AGRICULTURE
DEVELOPMENT

COCOA DEVELOPMENT SUPPORT PROJECT
(COCOA-DSP)

MAITRE D'OUVRAGE :

MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL

COMMISSION COMPETENTE :

COMMISSION SPECIALE DE PASSATION DES MARCHES PLACEE AUPRES DU
FODECC

**APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT EN PROCEDURE D'URGENCE
N°005/AONR/MINADER/CSPM-FODECC/2024 DU 31 JUIL 2024 EN VUE
DU RECRUTEMENT D'UN CABINET POUR LE RENFORCEMENT DES UNITES
DE FORMATION EXISTANTES DE PREMIERE ET DE DEUXIEME GENERATION
SUR LES BONNES PRATIQUES AGRICOLES, POUR LE COMPTE DU PROJET
D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DU CACAO (PAD-CACAO)**

FINANCEMENT : FONDS DE DEVELOPPEMENT DES FILIERES
CACAO ET CAFE (FODECC) - PTBA PAD-CACAO

IMPUTATION : 2024 184 34 4110010-201106



PIÈCE N° 12 : GRILLE D'EVALUATION

GRILLE D'EVALUATION

Critères éliminatoires

Les critères éliminatoires du présent Appel d'Offres sont les suivants :

1. Absence ou non-conformité d'une pièce administrative après un délai accordé par la CSPM ;
2. Absence ou non-conformité de la caution de soumission à l'ouverture des offres ;
3. Fausses déclarations ou pièces falsifiées ;
4. Note technique inférieure à 70 points sur 100 ;
5. Présence des informations financières dans les pièces administratives ou l'Offre technique ;
6. Absence de présentation de l'offre financière témoin destinée à l'ARMP dans une enveloppe séparée, scellée et marquée comme tel pour les soumissions off line uniquement ;
7. Nombre insuffisant de copies ou absence de l'original.

	Maximum	Note évaluée
1. PRESENTATION GENERALE DE L'OFFRE		
5.1. Sommaire général dans le Dossier	0.5	
5.2. Insertion des intercalaires de couleur	01	
5.3. Reliure	0.5	
5.4. Agencement de l'Offre	0.5	
5.5. Llisibilité	0.5	
NOTE TOTALE PRESENTATION DE L'OFFRE	03	
6. EXPERIENCE ET REFERENCES DU CABINET		
Expérience d'intervention en matière de conduite des missions similaires, notamment dans l'accompagnement des producteurs, la recherche et les évaluations des programmes agricoles. (02 points par expérience d'interventions justifiées pour un maximum de 08 points)	08	
NOTE TOTALE EXPERIENCE ET REFERENCES DU CABINET OU BUREAU D'ETUDES	08	
7. ORGANISATION ET METHODOLOGIE		
3.1. Analyse des TDR et compréhension	05	
3.2. Description de l'approche méthodologique ainsi que les contraintes correspondantes	Exhaustivité Cohérence Pertinence Total	02 03 03 08
3.3. Pertinence et cohérence du planning d'activités	08	
3.3.1. Décomposition en étapes principales	03	
3.3.2. Durée des activités ou tâches	02	
3.3.3. Contenu du programme de réalisation des activités ou tâches	03	
3.4 Pertinence et cohérence du chronogramme de mobilisation du personnel	09	
3.4.1. Description de la structure et composition de l'équipe	03	
3.4.2. Liste du personnel clé	03	
3.4.3. Cohérence des tâches et étapes d'intervention	03	

	Maximum	Note évaluée
NOTE TOTALE ORGANISATION ET METHODOLOGIE	30	
8. MOYENS LOGISTIQUE ET MATERIELS EN LOCATION OU EN PROPRIETE		
2.1. 03 Ordinateurs portables (0.5 point par ordinateur portable)	1.5	
2.2. 02 Imprimantes l'une à impression couleur et l'autre noir sur blanc (0.5 point par imprimante)	01	
2.3. 01 Photocopieur	0.5	
2.4. 03 Vidéo projecteur (0.5 point par vidéoprojecteur)	1.5	
2.5. 03 GPS (0.5 point par GPS)	1.5	
2.6. 03 Véhicules en location ou en propriété (01 point par véhicule)	03	
NOTE TOTALE MOYENS LOGISTIQUE ET MATERIELS	09	

	Maximum	Note évaluée
9. QUALIFICATION ET COMPÉTENCES TECHNIQUES ET PROFESSIONNELLES DU PERSONNEL CLÉS		
5.1. Chef de mission		
5.1.1	Ingénieur Agronome (au moins Bac + 5) dans les domaines identifiés	04
5.1.2	Expériences en qualité de Chef de mission (02 points par expérience d'interventions justifiées pour un maximum de 04 points)	04
5.1.3	Au moins quinze (15) années d'expériences dans les programmes d'accompagnement des producteurs de la filière cacao	04
5.1.4	Plus de cinq (05) années d'expériences dans la recherche scientifique et technique dans les domaines identifiés	04
5.1.5	Au moins 2 missions similaires dans l'accompagnement des producteurs à la régénération des cacaoyères (02 points par expérience d'interventions justifiées pour un maximum de 04 points)	04
NOTE TOTALE CHEF DE MISSION	20	
5.2. EXPERT EN PRODUCTION DURABLE DU CACAO N°1		
5.2.1	Au moins Bac + 3 dans les domaines identifiés	03
5.2.2	Ancienneté de neuf (9) années dans l'encadrement des producteurs de la filière cacao sur les problématiques identifiées	04
5.2.3	Ancienneté de cinq (05) années dans au moins un des domaines ci-après : - Recherche agricole et/ou programme de recherche et de développement de mise en place des essais expérimentaux ou de vulgarisation - Réglementation forestière et/ou protection de l'environnement et/ou traçabilité/durabilité du cacao	04
5.2.4	Au moins 2 missions similaires dans l'accompagnement des producteurs à la régénération des cacaoyères (02 points par expérience d'interventions justifiées pour un maximum de 04 points)	04
NOTE TOTALE EXPERT EN PRODUCTION DURABLE DU CACAO N°1	15	

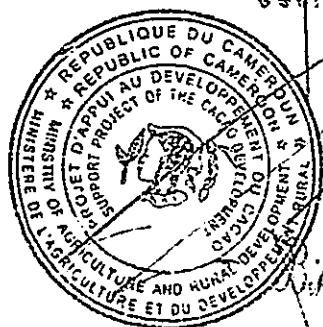
5.3 Expert en production durable du cacao N°2	5.3.1	Au moins au Bac + 3 dans les domaines identifiés	03	
	5.3.2	Ancienneté de neuf (9) années dans l'encadrement des producteurs de la filière cacao sur les problématiques identifiées	04	
	5.3.3	Ancienneté de cinq (05) années dans au moins un des domaines ci-après : - Recherche agricole et/ou programme de recherche et de développement de mise en place des essais expérimentaux ou de vulgarisation Réglementation forestière et/ou protection de l'environnement et/ou traçabilité/durabilité du cacao	04	
	5.3.4	Au moins 2 missions similaires dans l'accompagnement des producteurs à la régénération des cacaoyères (02 points par expérience d'interventions justifiées pour un maximum de 04 points)	04	
	NOTE TOTALE EXPERT EN PRODUCTION DURABLE DU CACAO N°2			15
NOTE TOTALE QUALIFICATION ET COMPÉTENCES TECHNIQUES ET PROFESSIONNELLES DU PERSONNEL CLÉS			50	
NOTE FINALE			100	

NB : préalablement à l'évaluation des qualifications et des compétences du personnel clé, les pièces suivantes seront vérifiées :

- Copie certifiée conforme du diplôme demandé ;
- CV daté et signé ;
- Attestation de disponibilité, daté et signé.

En cas d'absence de présentation des éléments constitutifs du Nota Bene, aucun point ne sera accordé aux experts concernés.

31 JUL 2024



Coordination National

Ngatchou Stanislas
Ingénieur du Génie Rural